

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS
DE L'ÎLE aux CHATS à GRANDE-ÎLE
PAR HONEYWELL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 avril 2001, à 19 h
Hôtel Plaza Valleyfield
40, avenue du Centenaire
Salaberry-de-Valleyfield

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 AVRIL 2001	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT	
DENIS GERVAIS	9
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE	
LISE PARENT	11
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR	14
DÉPÔT DE DOCUMENTS	24
REPRISE DE LA SÉANCE	25
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
ANDRÉ LAUZON	25
DENIS GERVAIS	30
LISE PARENT	35
DENIS GERVAIS	55
REPRISE DE LA SÉANCE	62
ROBERT BÉLANGER	63
ANDRÉ LAUZON	67
RENÉ de BELLEFEUILLE	81

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats à Grande-Île par Honeywell.

10 Mon nom est Alain Cloutier. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 Si vous le permettez, je vais prendre une quinzaine ou une vingtaine de minutes au tout début pour expliquer les grandes règles qui régissent la présente audience. Et, par la suite, nous allons avoir différentes étapes dans la soirée que je vais vous expliquer. Et je vais tout de suite vous dire, vous rassurer que cette présentation-là va être raccourcie à quelques minutes dans les prochaines séances. Ça nous permet également de rôder le système de traduction simultanée pour ceux qui nécessitent la traduction simultanée, et je m'inclus.

20 Tout d'abord, je vais vous faire la lecture en premier lieu du mandat confié au BAPE, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, par le ministre de l'Environnement d'alors, il y a quelques mois, et c'était monsieur Paul Bégin. C'est une lettre adressée au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur André Harvey. Copie de la lettre est disponible évidemment à l'arrière, auprès du personnel de la Commission. Le ministre d'alors, monsieur Bégin, disait à monsieur Harvey:

25 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats à Grande-Île par Honeywell et de me faire*
30 *rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

Le mandat du Bureau débutera le 26 mars 2001.

35 Donc, le projet dont nous allons faire ensemble l'examen public est assujéti à la *Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* qui est administrée par le ministère de l'Environnement du Québec. Nous sommes donc dans la phase publique de cette procédure québécoise.

40 Dans un premier temps, vous me permettrez de présenter l'ensemble de la commission et de son équipe. Outre moi-même qui va présider l'audience, je suis accompagné par monsieur Joseph Zayed, professeur chercheur à l'Université de Montréal.

Je rappelle immédiatement pour le bénéfice de tous qu'à titre de commissaires, nous avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous avons

45 souscrit, entre autres choses, à un Code de déontologie, un code strict de déontologie qui est
disponible également à la table de la commission, à l'arrière de la salle.

 L'équipe est formée tout d'abord d'une coordonnatrice au secrétariat, qui est madame
Anne-Lyne Boutin, avec laquelle vous êtes peut-être déjà entrés en contact, d'une part; d'autre
50 part, d'une équipe d'analystes qui sont, à ma gauche, donc à votre droite, il s'agit de monsieur
Louison Fortin et de monsieur Guy Fortin.

 Nous sommes accompagnés également de monsieur Serge Labrecque qui est agent
d'information, qui est responsable des relations avec la presse et avec les citoyens également,
55 également responsable du registre d'inscription sur lequel je vais revenir un peu plus tard.

 Enfin, madame Geneviève Audet nous accompagne. Madame Audet est l'agente de
secrétariat désignée pour la commission. Madame Audet est toute nouvelle arrivée au Bureau
d'audiences publiques, elle commence son service avec le BAPE aujourd'hui même. Donc, elle
60 commence directement en audience publique. Et pour faciliter sa tâche X elle est en formation X
elle sera accompagnée de madame Nathalie Rhéaume.

 Toute la logistique entourant les audiences publiques est assurée par le Service des
expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de
65 l'Immigration représenté ici par monsieur Daniel Moisan, monsieur Jean Métivier et monsieur
Georges Leclerc.

 Enfin, madame Lise Maisonneuve, à l'avant de la salle, est la sténotypiste officielle de
la commission. Ce qui m'amène à vous dire immédiatement que madame Maisonneuve écoute
70 tout ce qui est dit et en fait une transcription, qui est déposée dans les jours qui suivent dans
tous les centres de consultation du projet. Dans la région, c'est la Bibliothèque de Grande-Île,
l'Hôtel de ville de Grande-Île et ainsi que la Bibliothèque de Valleyfield, plus les bureaux du
BAPE à Montréal et à Québec et à l'UQAM.

75 Quand le BAPE intervient-il? Le BAPE intervient dans la procédure une fois que l'étude
d'impact a été jugée recevable par le ministère de l'Environnement du Québec. À partir de ce
moment, il y a une période d'information publique qui, en l'occurrence, s'est échelonnée entre
le 9 janvier et le 23 février, au cours de laquelle les gens peuvent demander une audience
publique au ministre de l'Environnement du Québec.

80 Dans le présent cas, trois demandes d'audience lui ont été adressées, et nous allons
revenir sur ces demandes d'audience publique là un peu plus tard.

 Notre mandat d'audience publique est de quatre mois, à partir du 26 mars jusqu'au 26
85 juillet. C'est un délai réglementaire de quatre mois, formellement.

 À l'intérieur du mandat, la commission tient l'audience publique à laquelle vous
participez et rédige également un rapport transmis au ministre québécois de l'Environnement. Le

90 ministre a un délai de soixante jours pour rendre public le rapport de la commission du BAPE; en pratique, soixante jours, donc à compter du 26 juillet 2001 au plus tard. Dans la pratique, le ministre rend habituellement publics les rapports du BAPE dans un délai de trois à quatre semaines, approximativement.

95 À partir de la remise du rapport de la commission, la commission cesse d'exister. C'est une commission à partir du BAPE, mais la commission n'existera pas, le rapport fait foi de son opinion sur le projet.

100 Le rapport n'est pas décisionnel. Ce sont des recommandations et des constatations que la commission adresse au ministre de l'Environnement.

105 Le type de projet que nous examinons ensemble publiquement, la décision sur le projet relève non pas du ministre de l'Environnement mais du conseil des ministres. Cependant, le conseil demande au ministre de l'Environnement de lui adresser des recommandations. Pour le ministre de l'Environnement, il s'agit de s'appuyer à la fois sur le rapport de la Commission du BAPE, mais également sur un rapport des officiers du ministère de l'Environnement du Québec, qu'on appelle plus familièrement le rapport d'analyse environnementale.

110 La différence entre le BAPE et le ministère de l'Environnement, le BAPE est un organisme autonome qui ne relève pas du ministère de l'Environnement mais qui relève du même ministre, soit le ministre de l'Environnement du Québec.

115 La partie publique va se dérouler en deux sections différentes, en deux parties. La première, qui commence ce soir, a pour objectif d'aller chercher de l'information sur le projet. Donc, c'est au moyen de questions qu'on demande, qu'on vire du côté du promoteur, mais également du côté des personnes-ressources qui nous accompagnent et qui vous seront présentées un peu plus tard. Donc, c'est de chercher de l'information.

120 Ce que ce n'est pas, c'est d'émettre l'opinion présentement. Même si, à l'occasion, c'est tentant, ce n'est pas le moment approprié. Pas parce que la commission ne veut pas entendre votre opinion, la commission veut l'entendre, mais dans la seconde partie. Donc, ça va être dans un mois, où là on va être tout ouïe pour entendre les opinions de chacun. Qu'ils soient pour ou contre, qu'ils aient des propositions à faire, la commission va être très attentive dans la deuxième partie.

125 Cette deuxième partie va commencer au soir du 1er mai, ici même, dans la même salle, ce qui donne un délai d'environ trois semaines et demie entre les deux parties pour permettre aux citoyens de formuler leur opinion sur le projet.

130 On demande X et je le répéterai à la fin de la première partie X mais on demande aux citoyens qui savent qu'ils vont déposer un mémoire de le faire savoir à la Commission d'avance, pour une simple raison de logistique et de réservation de salle et de déplacement. La date pour manifester votre intention de présenter un mémoire à la commission est le 12 avril.

135 Il y a une deuxième date à retenir, c'est le 27 avril. Le 27 avril, c'est la date limite pour
envoyer au BAPE votre mémoire. Le règlement prévoit quatre jours avant le début de la
deuxième partie, d'où le 27 avril. Et l'objectif, c'est de permettre à la Commission d'en prendre
connaissance avant le début de la deuxième partie.

140 En prendre connaissance pourquoi? Tout simplement pour nous permettre de lire et,
pour ceux qui présenteront leur mémoire, d'échanger brièvement en une question, deux
questions, trois questions, mais d'échanger avec vous pour qu'on comprenne davantage ce que
vous voulez nous signifier par votre mémoire, tout simplement.

145 La notion d'environnement qui est appliquée par la commission et par les commissions
du BAPE, c'est la notion qu'on dit élargie. Donc, pour nous, l'environnement, ce n'est pas
strictement une question de lois et règlements, ce n'est pas seulement une question de cadre
biophysique X comme ça a déjà été le cas, il y a longtemps X mais ça implique également, au
sens élargi, les impacts sociaux, les impacts économiques. C'est une position qui s'appuie sur
les tribunaux supérieurs, tant québécois que canadiens.

150 Comment va se dérouler la première séance ce soir? Quand j'aurai terminé mon
exposé, nous allons demander à ceux qui ont requis l'audience publique de venir nous présenter
brièvement en quelques minutes le pourquoi, les motifs sur lesquels ils s'appuient pour avoir
demandé une audience publique.

155 C'est une section, je dirais, symbolique du fait que l'audience étant déjà avec un mandat
du ministre, c'est pour initier symboliquement la partie publique de la commission. Et on leur
demande de résumer en peut-être quatre, cinq minutes les points principaux, les motifs
principaux, pour réserver le temps davantage aux questions, plutôt que s'étirer inutilement sur
une partie, motivation de la demande.

160 Par la suite, nous allons demander au promoteur de nous faire une présentation,
présentation que nous lui demandons de limiter à une vingtaine de minutes. Et à partir de ce
moment-là, nous allons déclarer ouvert le registre.

165 Le registre, c'est quand vous voulez poser des questions. c'est de s'inscrire auprès du
personnel à l'arrière à la table. Vous donnez votre nom et on va inviter les gens dans l'ordre
d'inscription, tout simplement.

170 On va également limiter le nombre de questions, mais ce n'est pas parce qu'on ne veut
pas que les gens en posent, c'est suivant la rotation. Et pour accélérer, je dirais, ou faire
circuler le plus de gens possible, on va limiter le nombre de questions. Pour ce soir, on va
limiter à trois questions, mais ça n'empêche pas de revenir vous inscrire, tout simplement, puis
de revenir poser des questions. C'est aussi simple que ça.

175

Pour les autres séances, nous avons l'habitude d'aviser durant la séance du moment où la commission va siéger de nouveau demain. On sait déjà que nous allons siéger demain après-midi et demain soir. Je reviendrai un peu plus tard sur pourquoi demain après-midi, ça va être une séance un peu spéciale avec une thématique particulière.

180

Nous allons faire maintenant la présentation des gens qui sont à l'avant de la salle, outre la commission. Dans un premier temps, je vous indique que le porte-parole officiel du promoteur de la compagnie Honeywell est monsieur William Hague, que nous saluons. Nous allons lui demander tantôt, au moment où on va lui prêter la parole pour faire sa présentation, de nous présenter auparavant les personnes qui l'accompagnent.

185

Immédiatement, nous allons présenter les personnes-ressources, c'est la table qui est à votre droite. Les personnes-ressources sont des gens de ministères, d'organismes gouvernementaux, municipaux également. Ce sont des gens que nous invitons pour leur connaissance du dossier. Donc, nous les invitons pour venir nous donner leur avis, leur opinion, mais sur le plan des faits, sur le plan de la connaissance de l'information qu'ils ont acquise comme porte-parole officiel de ces ministères-là. Et, à l'occasion, ils sont accompagnés également d'autres personnes des ministères sur des questions plus précises ou plus pointues.

190

195

Nous allons demander, en commençant par le ministère de l'Environnement, de vous identifier, les gens qui vous accompagnent et peut-être nous donner très brièvement le rôle de l'organisme que vous représentez.

200

Mme MIREILLE PAUL :

Merci, monsieur le président. Bonsoir à la commission! Bonsoir à tous! Mon nom est Mireille Paul. Je suis chargée de projet pour le projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats, à la Direction des évaluations environnementales.

205

M. PIERRE MICHON :

210 Bonsoir! Je suis Pierre Michon. Je travaille au ministère de l'Environnement, à la même direction. Je suis un peu familier avec les projets de dragage et de gestion des sédiments.

M. DENIS BELLEVILLE :

215 Bonsoir! Je suis Denis Belleville. Je suis médecin conseil à la Direction de santé publique de la Montérégie. Je suis délégué du ministère de la Santé à cette commission. Et j'ai eu à regarder le dossier à ses différentes étapes de développement, et je suis ici pour répondre aux questions qui auront trait aux préoccupations de santé publique.

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

220 Bonsoir. Je suis Nicole Séguin, maire de Grande-Île. À ma gauche, je voudrais vous présenter le consultant en environnement de la Municipalité, monsieur Paul Boudreault de la firme DPR de Québec.

LE PRÉSIDENT :

225 J'aimerais préciser immédiatement que dans certains cas, il y a d'autres personnes-ressources qui vont se joindre à nous. Je vais vous les énumérer et vous dire quand elles vont être présentes. De la même façon, à certaines occasions, les gens sont présents pour une
230 séance. C'est le cas ce soir avec, présents à la table X on imagine que vous allez être présents probablement dans la salle X mais avec la Municipalité de Grande-Île.

235 Pourquoi on fait ça? C'est pour ne pas mobiliser tout le monde en grand nombre. Puis selon ce qu'on pressent comme questions, on vous invite à privilégier la présence de certaines personnes-ressources ponctuellement pour leur adresser ces questions-là directement quand elles sont présentes, tout simplement.

240 Parmi les autres personnes-ressources invitées, il y a le ministère de l'Environnement du Canada qui va être là demain après-midi, demain soir également; il y a la MRC de Salaberry-Valleyfield qui va être présente demain soir; la FAPAQ, la Société des parcs et de la faune du Québec, qui sera là demain après-midi et demain soir également. Et demain soir, par lien téléphonique, nous aurons un représentant de la Garde côtière du Canada qui, attaché à Pêches et Océans Canada, va être en mesure également de prendre en délibéré les questions touchant l'habitat du poisson.

245 Je vous ai annoncé tantôt que demain après-midi, il y aurait une séance thématique. Une séance thématique, c'est quoi? C'est qu'on concentre dans une séance les questions qui touchent à un point particulier. On le fait pourquoi? On le fait quand on se rend compte que c'est possible d'explorer davantage et avec plus grande efficacité un thème.

250

Le thème pour demain après-midi, c'est le: processus de sélection du secteur à décontaminer et les méthodologies d'évaluation de ce secteur. Donc, c'est comment a été déterminé le choix du secteur A comme étant la zone pour procéder à la décontamination.

255

Donc, à ce moment-là, on va demander également au promoteur de faire une présentation différente de celle de ce soir, mais une présentation axée sur cette thématique-là demain après-midi et on va orienter le questionnement de la salle, mais aussi beaucoup le questionnement de la commission elle-même qui, au travers vos questions, allons en profiter pour poser des questions nous aussi. On va essayer de s'accompagner mutuellement dans le questionnement, dans cette thématique-là particulièrement.

260

265

Généralement, on essaie de privilégier les séances du soir. Dans ce cas-là, on l'a mis l'après-midi pour une raison précise, c'est qu'il y a un fort contenu technique associé à cette procédure-là pour déterminer le secteur. Et souvent, par expérience, on se rend compte que quand le dossier est très technique, les gens sont portés à décrocher. Ça n'empêchera pas que s'il y a des questions ponctuelles qui reviennent dans les séances de demain soir ou autrement, si on siège mercredi, ça n'empêchera pas de poser des questions. Et on va demander de faire une synthèse ou un résumé, en l'occurrence, touchant ces points-là. Mais c'est une partie de dossier assez technique où on a pensé procéder dans l'après-midi, d'autant plus que dans le cheminement de l'étude d'impact, ça vient tôt dans l'étude d'impact, donc ça vient avant le choix de la solution retenue et ça permet d'explorer ce point-là davantage. Ce sont les considérations que nous avons prises en compte.

270

275

Un dernier point vise les règles de procédure à suivre pour assurer un bon cheminement en audience. Nous allons nous assurer que le débat procède dans un climat de respect mutuel et de courtoisie. Pourquoi? Parce que c'est possible de le faire. Dans n'importe quel milieu, c'est possible de le faire. Dans n'importe quel type de dossier, c'est possible de le faire. Et le BAPE, dans sa vingt-deuxième année d'existence, est en mesure de s'assurer que le climat soit propice. Tout simplement parce que si on veut que les gens comprennent qu'on n'est pas d'accord avec un projet ou qu'on est d'accord avec un projet, il faut nécessairement accepter que d'autres personnes pensent différemment.

280

285

Sur le plan de la méthode, les questions sont adressées à la présidence qui les relaie, comme je vous disais tantôt, auprès du promoteur mais également auprès des personnes-ressources dans leur champ de compétence. On vous demande d'éviter les échanges directs avec le promoteur ou avec les personnes-ressources. Le nombre de questions va être limité à trois, mais avec la raison que je vous donnais tantôt. Réinscrivez-vous. On procède avec trois questions par présence à l'avant, pour ce soir.

290

On vous demande d'éviter les préambules, les longs préambules. C'est tentant à l'occasion de passer votre message sur ce que vous pensez du projet. Pour la première partie de l'audience publique, la commission est plutôt sourde à ce moment-là. La commission,

comme je vous disais tantôt, ne sera pas sourde dans un mois. Mais pour l'instant, ce n'est pas l'instance privilégiée. On est ici pour poser des questions, vous comme la commission.

295

Ne pas oublier que pendant qu'on est en audience publique, la commission exerce son pouvoir d'enquête. Donc, on profite de vos questions souvent pour poursuivre avec d'autres questions, en espérant que ça vous éclaire, en espérant qu'on soit éclairé également par vos questions tout simplement. C'est un processus mutuel qu'on fait pendant la partie publique.

300

On vous demande également de retenir toute forme de manifestation eu égard aux réponses qu'on peut entendre. Il y a des fois des réponses qui ne font pas notre affaire. Il faut à l'occasion accepter les réponses telles qu'elles sont, ce qui n'empêche pas de formuler votre opinion en fonction de ce que vous entendez, que ce soit satisfaisant ou non.

305

Enfin, il est défendu de fumer dans cette salle.

Quelques particularités du dossier. Je rappelle que depuis deux ans, chaque commission du BAPE a un site Internet à même la fenêtre web du Bureau d'audiences publiques. L'adresse est disponible à l'arrière également. Ce que vous allez trouver sur ce site-là de la commission, ça va être l'ensemble des divers éléments dont on parle, d'autres informations plus générales eu égard aux audiences publiques, mais également les copies qu'on appelle verbatims, les transcriptions.

310

Donc, les transcriptions des séances sont toutes sur le site pour une consultation, de même que tous les documents déposés par le promoteur, par les personnes-ressources, qui ont été fournis à la commission sous forme numérisée. C'est aussi pourquoi on met de la pression à la fois sur l'un et l'autre pour nous fournir le plus possible de l'information avec un format numérique pour qu'on puisse le mettre sur le site Internet.

315

320

La commission ne fait pas une audience par Internet; c'est un outil supplémentaire pour faciliter la participation du public.

Un deuxième point, ce serait l'éventualité d'une visite du site. Les commissions dans beaucoup de cas font une visite du site. C'est une visite publique. La commission ne fait pas une visite privée d'un site, elle fait une visite publique. Ça implique que s'il y a une visite, on invite les citoyens qui sont intéressés à venir de le manifester.

325

Normalement, les visites du site se font dans la semaine actuelle ou dans la semaine de la première partie de l'audience publique. Mais compte tenu de la température qu'on a cette année, de la grande chance qu'on a avec les nombreuses averses de neige, ça fait en sorte que ça limite pas mal ce qu'on pourrait voir cette semaine sur le terrain.

330

Toutefois, la commission a déjà manifesté au promoteur, la semaine dernière, son intérêt à faire une visite mais qui aurait lieu lorsque nous reviendrons dans un mois, donc en mai. L'intérêt est là d'une visite publique. Le promoteur a accepté d'organiser cette visite

335

publique et la commission tient à le remercier puisqu'il y a toute une question de logistique également. C'est sur une propriété privée, donc il faut avoir accès au site.

340 Nous allons l'annoncer officiellement quand nous allons revenir, la deuxième partie, donc dans un mois. Toutefois, sous réserve d'une date finale, cette visite aurait lieu le 2 ou le 3 mai, en après-midi. D'ici là, ceux qui sont intéressés à accompagner la commission pour cette visite, on vous prie de manifester votre intérêt auprès du personnel de la commission en laissant votre nom, tout simplement, votre numéro de coordonnée auquel on pourrait vous rejoindre,

345 numéro de téléphone.

Une autre particularité, c'est la traduction simultanée. C'est bien entendu que c'est un service qu'on rend, qui ne facilite pas nécessairement les échanges. On va composer avec au mieux pendant toute la partie publique de l'audience. Je dois vous dire que selon la politique du

350 BAPE, c'est le promoteur Honeywell qui a payé et qui paie la traduction simultanée. Toutefois, le choix de la firme qui exécute la traduction a été retenue à partir des services du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration suivant la forme habituelle du gouvernement pour faire le choix du traitant. Ceux qui ont besoin de la traduction simultanée, les écouteurs sont disponibles à l'arrière.

355 Je rappelle que pour poser des questions, comme la commission, on se doit de privilégier le français en public.

Rapidement, comme je le disais tantôt, il y a une partie du dossier qui est technique. On prie les citoyens d'être patients. Ce n'est pas que la commission veut nécessairement que ce soit technique, mais il y a comme un passage obligé. Il y a de l'information technique qu'on doit aller chercher. C'est nécessaire à la compréhension de la Commission également, on espère également que ça va servir aux citoyens.

365 Nous allons inviter maintenant les requérants à se manifester pour venir nous livrer les motifs de leur demande. Nous allons commencer avec le représentant du Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, monsieur Denis Gervais. Bonsoir, monsieur!

M. DENIS GERVAIS :

370 Bonsoir! Excusez ma voix un peu nasillarde.

LE PRÉSIDENT :

375 Nous vous écoutons.

M. DENIS GERVAIS :

380 Je vais faire ça assez vite. On a trois principales raisons qu'on a demandé les audiences publiques.

385 C'est que lors d'une consultation que le Comité ZIP a faite, des citoyens nous ont demandé, parce qu'on avait une fiche technique sur cette problématique-là, que le suivi environnemental fasse partie intégrante du projet. Donc, on voudrait en savoir plus sur le suivi de ce projet-là comme tel.

390 Et aussi, les participants ont parlé aussi de réserves financières et toutes des choses comme ça, au niveau avoir une garantie pour le futur. Et aussi, on s'est posé la question, au niveau du suivi, que le suivi en milieu aquatique est, nous semble-t-il, beaucoup plus difficile que dans une cellule confinée au niveau terrestre. Et là, on a une problématique, on ne sait pas trop si c'est vraiment bon ou pas.

395 L'autre chose très importante, c'est la zone B comme telle. Probablement qu'on va en parler plus demain après-midi. Mais la zone B qui montre des taux élevés de métaux lourds, mais qui a été complètement laissée de côté pour ce qui est de la réhabilitation puis tout ça, on se pose aussi des questions là-dessus. Est-ce que ça a été -- on ne dirait pas balayé, mais on se pose de vraies questions sur la zone B, pour ce qui est des métaux lourds: pourquoi que ce n'est pas dans le projet.

400 L'autre chose qu'on a soulevée, c'est l'effet de la création d'un habitat. Là, ils vont créer un habitat par-dessus leur membrane géotextile. On se demande si la présence de végétation, qui normalement produit de l'acide humique X c'est normal ça, dans tous les marais ça fait ça X est-ce que ça a un effet sur la disponibilité des métaux lourds par après? Et l'autre chose: est-ce que ça a un effet sur le géotextile lui-même? On se pose des questions à ce niveau-là.

405 Et un petit aparté, c'est que le Comité ZIP s'occupe aussi du lac Saint-François, au niveau de la modification de la gestion de l'eau puis tout ça. Puis là, on se dit qu'avec la zone B, qui va être encore avec les métaux lourds, ça va être une de nos problématiques. Il va falloir tenir compte de cette zone-là dans nos prochains pourparlers, tout ça, pour ce qui est de la
410 gestion de l'eau du lac Saint-François.

Donc, c'est ces points-là qui nous préoccupent.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Gervais.

Nous allons vérifier s'il y a des représentants d'un autre requérant, L'UQCN. Bonsoir, madame!

420

Mme LISE PARENT :

Bonsoir!

425 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous invitons à vous identifier ainsi que l'organisme.

Mme LISE PARENT :

430

Je suis Lise Parent et je représente ici l'UQCN. Alors, avant de commencer, je veux juste faire une petite présentation de l'UQCN. Est-ce que c'est possible?

LE PRÉSIDENT :

435

Très rapidement?

Mme LISE PARENT :

440

Rapidement. Alors, l'Union québécoise pour la conservation de la nature est un organisme national sans but lucratif, dont la mission fondamentale est de faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants: maintenir les processus écologiques essentiels à la vie, préserver la diversité biologique et favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

445

L'UQCN a été fondée en 81 et elle regroupe des individus et des organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de la conservation. L'UQCN travaille de plusieurs façons à la rencontre de ces grands objectifs et ses principaux moyens sont: l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publique.

450

Au cours des vingt dernières années, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la *Loi québécoise des forêts*, la *Gestion de l'eau*, la *Réduction de la pollution agricole*, la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, la *Loi provinciale sur les pesticides*, la *Consultation sur la gestion des matières résiduelles*, la *Gestion de la faune et l'élargissement du réseau des aires protégées*.

455

Je vais vous lire notre requête.

460 Les préoccupations qui ont motivé notre demande d'audience publique pour le projet de
restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats s'appuie sur le fait que l'étude d'impact elle-même
et toute la correspondance qui l'entoure sont volumineuses et complexes. La population en
général s'y perd facilement. L'argumentation, tant du promoteur que des spécialistes consultés,
est de nature très pointue et spécialisée, ce qui fait que les enjeux sont assez difficiles à cerner.
465 Le point qui ressort le plus de ces échanges est le désaccord sur l'analyse des résultats et de la
solution finale proposée par le promoteur.

470 Selon les correspondances, plusieurs points font l'objet de confrontation. Et selon nous,
la réponse du 28 septembre de la Direction de suivi des évaluations environnementales résume
bien la situation. On disait dans cette réponse:

**Bien que nous ne soyons pas d'accord avec les réponses émises par le consultant, on
peut toutefois conclure que l'étude est recevable et qu'il ne sert à rien de questionner davantage
le promoteur et son consultant.**

475 Nous sommes donc d'avis que les spécialistes consultés ne sont pas d'accord avec ce
projet. Il est primordial qu'ils soient disponibles pour expliquer leur point de vue lors d'audiences
publiques.

480 C'était la première raison pour laquelle on a demandé à ce qu'il y ait une audience
publique. La deuxième raison, c'est que de façon plus spécifique, l'intervention proposée se
limite à la zone A seulement. Alors on se demande, puisque la zone B présente une
contamination importante également, on voudrait savoir qu'est-ce qu'il va advenir de la
contamination de cette zone.

485 Est-ce que la solution de recouvrement est aussi applicable dans la zone B? On se
demande aussi: comment se fait-il que la cendre de pyrite soit traitée de façon moins sévère
dans le milieu aquatique, par simple recouvrement, qu'en milieu terrestre, c'est-à-dire dans des
cellules étanches à triple paroi? Pourtant les critères de toxicité sont plus sévères dans l'eau que
sur la terre.

490 De plus, nous nous demandons comment la société québécoise puisse accepter qu'une
contamination de 100 000 mètres cubes de déchets soit corrigée avec un remblayage de 90 000
mètres cubes de matériel propre. Est-ce que l'aménagement faunique présenté compense la
perte de 190 000 mètres cubes résultant du remblayage dans l'habitat du poisson?

495 Enfin, comme vous pouvez le constater, un projet d'une telle ampleur pourrait avoir des
répercussions non négligeables sur tous les autres projets de restauration à venir. Et comme il
s'agit d'un très gros ouvrage qui est situé en amont de Montréal, l'UQCN croit essentiel que les
impacts liés au dragage ainsi que ceux dus au recouvrement soient expliqués à l'ensemble de
500 la population. Merci.

LE PRÉSIDENT :

505 Merci, madame Parent. Est-ce qu'il y a un représentant de la Société pour vaincre la pollution? Non.

 Nous allons enchaîner en vous rappelant que les requêtes d'audience publique sont disponibles auprès du secrétariat à l'arrière.

510 Et on m'a passé un message comme quoi qu'il faut qu'on fasse un effort supplémentaire pour maintenir un débit pas trop rapide. Ça fait que j'imagine que ça va m'inclure aussi au cours des débats, j'essaierai de le rappeler au fur et à mesure.

515 Nous allons maintenant inviter le promoteur, le représentant monsieur Hague, le représentant de Honeywell à nous faire la présentation de son projet et, comme on l'a dit précédemment, de nous faire la présentation auparavant préalable des personnes qui l'accompagnent. Monsieur Hague.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

520 Merci. Bonsoir! C'est un privilège de me retrouver devant vous. Et j'aimerais m'excuser de mon impossibilité de parler en français, d'avoir recours à la traduction. Je vais demander aux personnes qui m'accompagnent de se présenter et je vous présenterai les personnes qui sont à la table en arrière.

525 Je suis William Hague. Je travaille avec Honeywell, anciennement Allied Signal et Allied Chemical. Je suis donc avec la compagnie depuis 27 ans. Je suis directeur du projet et j'ai été impliqué à toutes les étapes du projet, en remontant jusqu'à l'époque où il y avait des activités sur l'île.

530 Je vais demander à mes collègues de se présenter.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

535 Roméo Ciubotariu. Je suis ingénieur, responsable de projets chez Tecslut Environnement.

M. MIKE JOHNS (TRADUCTION):

540

Je suis Mike Johns. Je viens de Windward Environmental à Seattle, État de Washington, et j'ai travaillé sur l'étude d'écotoxicité de ce projet depuis quatre ans.

M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :

545

Bonsoir! Erik Rifkin. Je suis un consultant pour Honeywell pour ce projet, notamment dans l'évaluation des risques pour la santé humaine et les risques écotoxiques. Et je suis président d'une firme de consultation en environnement à Baltimore.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

550

À l'arrière, monsieur Manny Vazquez, notre directeur du projet et monsieur Jens Skei, qui est un invité de Norvège, de l'Institut Niva et qui a une vaste expérience de cette technologie dans des applications semblables. Dans la salle également, monsieur Robert Ford, directeur des activités de restauration pour différents sites au sein de notre organisation.

555

Encore une fois, merci. Et j'espère qu'en entendant le nom Honeywell, vous penserez à une compagnie qui a pris au sérieux ses engagements dans la région de Valleyfield, qui assume la responsabilité de la situation et qui est prête à réagir.

560

Nous avons eu un programme qui a été couronné de succès pour les activités sur l'île; néanmoins, nous continuons à faire un suivi de ces activités. Comme vous le savez, durant ce programme, nous avons établi un dialogue très ouvert avec le public, avec la mise sur pied d'un comité permanent qui se réunissait à tous les mois. Nous avons toujours écouté les préoccupations et, dans la mesure du possible, ajusté le programme pour répondre aux citoyens de Valleyfield et de Grande-Île.

565

Ce soir, vous entendrez parler de deux préoccupations: la première, quelle est la méthode donc de restauration que nous proposons et pourquoi nous proposons le recouvrement à la place du dragage. Nous avons entendu des questions très pertinentes du public sur: pourquoi la zone A? La zone B? Comment la zone a été délimitée? Nous répondrons aussi à ces questions très pertinentes.

570

Mes commentaires seront brefs, je demanderai ensuite à monsieur Roméo de vous donner un aperçu du projet.

575

Vous savez que nous avons préparé, selon les directives qui nous ont été fournies par le Ministère, une étude d'impact environnemental de ce projet. Les personnes à la table sont les experts en hydrologie, chimie, restauration et autres spécialistes qui ont formé une équipe pour étudier la situation et conseiller des solutions à Honeywell.

580

585 L'étude d'impact environnemental est formulée sous forme de questions. Est-ce que ces métaux qui dépassent les normes du MENVIQ, posent-ils une menace pour la santé humain, pour l'environnement aquatique, pour la faune? Nous parlerons des avantages et des inconvénients des deux méthodes dont on a beaucoup parlé: le dragage et le recouvrement.

590 J'espère que nous parviendrons à vous convaincre que le recouvrement est la bonne solution, une fois qu'on a évalué les impacts environnementaux du projet. Vous verrez que le recouvrement que nous proposons immobilise les particules, limite l'exposition à la communauté benthique, c'est-à-dire les organismes qui vivent dans le sable. C'est une méthode de confinement à long terme. C'est une solution à long terme qui permet la restauration de cette zone à un degré de qualité aquatique acceptable.

595 Vous avez entendu parler de suivi et de la nécessité d'un suivi. Alors, comme tout autre projet de restauration, ce projet exige un suivi. Nous aurons un programme de suivi. D'ailleurs, ce soir, nous vous proposerons deux choses, un plan de suivi détaillé qui expose précisément ce que nous ferons, les analyses que nous ferons au cours des prochaines décennies pour continuer de s'assurer que cette solution de recouvrement réponde aux objectifs.

600 Nous remettons au Ministère également une lettre signée par moi-même et par monsieur Robert Ford, qui exprime notre engagement de maintenir cette restauration, de faire les réparations qui pourraient s'avérer nécessaires et en indiquant l'engagement financier pris par Honeywell pour répondre à ces obligations.

605 Nous parlerons beaucoup de la zone recouverte. Et ce que nous allons vous démontrer ce soir, il ne fait aucun doute qu'il y a des concentrations de métaux qui dépassent les normes du MENVIQ en dehors de la zone A. Mais nous démontrerons aussi que ça ne représente pas une réduction de la qualité de l'eau ou de la faune ou de la flore dans cette région. Vous apprendrez que la pyrite se lie très facilement aux contaminants et le principal objectif de la restauration, c'est d'enfermer, de confiner ces résidus de pyrite.

615 On a beaucoup parlé de la question des coûts. Il ne fait aucun doute que le recouvrement coûte moins cher que le dragage. Nous avons fait cette étude, mais le recouvrement n'est pas une solution à bon marché.

620 Vous verrez ce soir que c'est un projet d'environ 8 millions \$ canadiens. Il exigera un nombre considérable de ressources pour la période de deux ans prévue pour la mise en place de la solution. Il faudra beaucoup de matières premières, des pierres et autres, et de main-d'oeuvre que nous chercherons dans cette région pour réaliser le projet. Nous espérons vous démontrer aussi que le recouvrement est une technologie qui a fait ses preuves, qui est tout à fait efficace, qui est une alternative tout à fait acceptable au dragage.

On a entendu des déclarations très importantes sur la signification de ce projet pour d'autres sites au Canada. Il ne fait aucun doute que c'est une technologie nouvelle, qui n'a

625 jamais été appliquée au Québec; mais ce n'est pas une technologie nouvelle dans le monde,
elle a déjà été utilisée dans de nombreux sites.

630 Nous avons Jens Skei avec nous, ce soir, qui, si ça vous intéresse, vous fera part d'un
projet très important qui ressemble beaucoup à notre projet et qui expliquera l'efficacité de la
solution choisie dans ce projet.

635 Je vous remercie d'avance d'être venus ici, ce soir, d'avoir quitté vos foyers pour être ici.
Je crois que c'est la troisième ou quatrième fois que vous êtes là à m'entendre, je m'en excuse,
mais nous ferons tout notre possible pour vous démontrer qu'il s'agit d'une bonne solution que
nous sommes prêts à mettre de l'avant. Et vous constaterez que Honeywell prend les choses
très au sérieux et a préparé ce qui, d'après moi, est un excellent programme pour ramener l'île
dans un état adéquat.

640 Ceci étant dit, je cède maintenant la parole à Roméo qui va vous présenter les
principaux éléments de notre plan. Je vous remercie.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

645 Je vais essayer d'être assez bref. Je vais développer un peu sur les points qui ont été
soulevés par monsieur Hague et je vais aller un peu plus en détail dans certains aspects de la
présentation.

650 Premièrement, donc, il s'agit de la restauration des sédiments contaminés à l'Île-aux-
Chats, le titre de notre projet. Et donc, le promoteur, c'est la compagnie Honeywell
International. Il faut aussi mentionner que Honeywell n'est plus propriétaire du site depuis 1985.
Le propriétaire actuel du site, c'est la compagnie Produits Chimiques Général.

655 Premièrement, on va vous présenter les données qui ont été obtenues lors de l'étude
d'impact sur l'environnement, qui ont débuté en 96 et qui se sont terminées l'année dernière.

Je vais faire un historique bref des opérations qui ont eu lieu sur l'Île-aux-Chats. Donc,
on parle de la période dont Honeywell, autrement Allied Chemical et Allied Signal, ont opéré sur
l'île. Il s'agit de la période de 81 à 85.

660 Principalement, il s'agit de trois opérations: production d'acide sulfurique, d'acide
fluorhydrique et d'alun. On parle des résidus de production. Au niveau de l'acide sulfurique,
c'est les fameuses cendres de pyrite dont on a parlé à plusieurs reprises et il s'agit d'un mode de
confinement qui a été fait sur l'île pendant la période de production. Certaines données
historiques nous disent que les digues ont connu des fissures et c'est de cette façon que les
665 sédiments de cendres de pyrite se sont retrouvés dans la rivière.

L'intervention environnementale de Honeywell a commencé en 84, dès que l'Île-aux-
Chats a été déclarée un site de catégorie 1 par le groupe de GERLED. Plusieurs études ont eu

670 lieu entre 84 et 90. Mais en 90, la compagnie a pris l'initiative de restaurer l'environnement et une étude de faisabilité a été déposée à ce moment au ministère de l'Environnement, qui comprenait également la restauration de l'île et la restauration des sédiments.

675 Des travaux importants ont eu lieu sur l'île de 91 à 93 et principalement ça a compris le confinement des sols et des déchets sur l'île à l'intérieur de deux cellules sécuritaires. Suite à cette action, le ministère de l'Environnement a reclassé le site, qui était classé comme un site potentiellement dangereux, catégorie 1, en catégorie 3.

680 On voit ici une image de l'île, pour ceux qui connaissent l'île. Ce qu'on veut souligner ici, c'est la partie dont les sols et les déchets ont été enlevés. Donc, c'est les parties présentées en noir. Et on voit l'emplacement des deux cellules. Et la partie verte ici, c'est la partie qui a été confinée avec une membrane étanche.

685 En parlant de sédiments, on pense qu'il y a deux grands enjeux en ce qui concerne les choix, que ce soit de technologie ou de méthodes en général. On a trouvé qu'il y a une absence d'un cadre de décision universel qui nous permet de faire le choix de la meilleure technologie. Et on a vu qu'en général, les approches de restauration de sédiments sont basées sur des cas spécifiques, donc cas par cas, qui incluent donc les analyses de risque et les études d'impact.

690 Je vais passer sur cette carte assez brièvement. Donc, c'est sûr que les problèmes de sédiments contaminés ne sont pas limités à l'Île-aux-Chats. Il y a des problématiques qui se retrouvent autant en amont qu'en aval de l'Île-aux-Chats. Ici, pour illustration, on peut voir les 17 sites considérés prioritaires en ce qui concerne la restauration des sédiments du côté canadien des Grands-Lacs. Et on peut voir les différents contaminants donc qui se retrouvent à ces sites-là, que ce soit les pesticides, les BPC, les HAP ou les métaux.

695 Donc, une situation similaire se retrouve dans le bassin du fleuve Saint-Laurent, donc en aval des Grands-Lacs. On illustre ici un peu les sites qui ont été identifiés par Environnement Canada comme présentant des concentrations importantes, que ce soit des métaux ou des produits organiques.

700 Pour revenir aux Grands-Lacs, on a regardé au niveau de qu'est-ce qui a été fait au niveau de ces sites et on voit que la constatation est qu'il y a un seul site qui a été restauré. Il y a cependant d'autres sites qui sont en étude ou pour lesquels on a réalisé des projets pilotes. Ce qui veut dire que c'est un processus de longue haleine.

705 Si on revient à l'Île-aux-Chats, donc les principales études qui ont mené à l'étude d'impact, donc on parle du début des études environnementales, en 87, avec un plan d'investigation. Ça a été continué par une caractérisation complète du site, ainsi qu'une analyse de risque, une année plus tard; une caractérisation complémentaire, une étude de faisabilité, en 90. C'est à ce moment que la compagnie a présenté un programme complet en ce qui concerne les sédiments.

715 En même temps, il y a eu la mise en place d'un suivi qui se fait de façon régulière, un suivi environnemental qui se fait de façon régulière depuis 1991, qui continue à présent. En 93, la compagnie se penche plus particulièrement sur les sédiments et on réalise une caractérisation détaillée des sédiments de la rive de Grande-Île.

720 Finalement, on entre dans le processus dont on est aujourd'hui. Donc, c'est l'avis de projet émis par la compagnie en 95, donc suivi de la directive, et l'étude d'impact environnemental comme telle qui a été réalisée de 96 à 97 et qui a été complétée par les différentes réponses et questions qui avaient été soulevées par les spécialistes du ministère de l'Environnement à partir de ces dates-là.

725 Et en parallèle avec tout ce programme, il y a eu de l'information et de la consultation publique qui a été faite par la compagnie à partir de 97 jusqu'à aujourd'hui.

730 Donc, brièvement, l'équipe de projet que monsieur Hague vous a déjà présentée. Donc, il s'agit de TecSult; docteur Rifkin, qui est à côté de nous, qui est un spécialiste en analyse de risques; la compagnie Windward, anciennement EVS, dont docteur Johns se retrouve à côté de nous, qui possède l'expertise en écotoxicologie.

735 Et des personnes qui ne sont pas avec nous, dont docteur Louis Thibodeaux, qui a eu une participation en ce qui concerne la restauration des sédiments, donc les techniques de recouvrement. Également, il y a INRS-Eau, qui a réalisé l'étude hydrodynamique. Et comme monsieur Hague a mentionné, donc docteur Skei qui est avec nous, qui ne fait pas partie de l'équipe mais qui a été invité comme possédant une expérience importante dans ce domaine, lequel on traite.

740 On voit ici une carte de la zone de l'étude. Donc, on place l'Île-aux-Chats dans le lac Saint-François, donc, on se retrouve au fond du lac. Il y a le canal de Beauharnois et les différentes îles et les ouvrages d'Hydro-Québec qui délimitent le lac Saint-François.

745 Si on s'approche donc de l'île, on voit ici les différentes zones, qu'on a appelées les zones A, B et C. Ce que je voudrais également mentionner, que la zone A qu'on parle et qu'on a définie depuis le début n'est plus la zone A qu'on avait présentée au début. La zone A, qui est proposée pour restauration, présente à peu près 10 % de superficie de plus que la zone initiale. Et ça, ça a été suite aux premiers résultats qu'on a obtenus dans l'étude d'impact.

750 Si on retourne à l'étude d'impact, donc les principales conclusions que nous avons tirées de cette étude, donc on peut parler qu'il n'y a aucun risque significatif à la santé humaine. On peut également dire que les concentrations de métaux, que ce soit dans les zones A, B et C, sont au-dessus du niveau 3 des critères intérimaires qui ont été établis par le ministère de l'Environnement et d'autres organismes en 1992.

755 Si on regarde ici, donc on voit ici les principaux métaux qui se retrouvent, également les trois secteurs. On a comparé les médianes des concentrations des métaux d'un côté avec le

niveau 3 du ministère de l'Environnement et également avec des stations de référence, qui sont en général situées en amont du site. Et donc, ça illustre que les concentrations des métaux en général pour les secteurs A, B et C sont plus élevées.

760

Donc, la prochaine étape de notre étude a été de voir quels sont les effets de ces concentrations de métaux sur les différents milieux qui sont en contact avec les sédiments. On présente ici la conclusion que les impacts écologiques que, nous, on considère significatifs sont principalement limités aux sédiments le long de la rive nord-ouest; ce que nous, on appelle donc le secteur A, qui aussi a connu des modifications le long des années.

765

Et comment on a obtenu cette conclusion? C'est en partie basé sur l'analyse Triad, qui comporte des études qui, à part les propriétés chimiques des sédiments, inclut également des essais qu'on fait en laboratoire. Donc, c'est ce qu'on appelle des bioessais avec différents organismes en contact avec les sédiments prélevés sur le site et également une analyse détaillée de la communauté benthique qui se fait donc par les spécialistes, les biologistes directement sur le terrain. Et donc, les conclusions qui sont tirées sont basées sur l'ensemble des données de ces trois items.

770

Donc, pour illustrer un petit peu qu'est-ce qu'on voit au fond de l'eau, parce que très peu d'entre nous ont la chance de voir qu'est-ce qui se passe sous l'eau, on a présenté deux petites séquences prises par un biologiste sous l'eau. Et premièrement, on va voir une image typique du secteur A et, deuxièmement, une image du secteur B. C'est des images qui ont été prises à l'automne de l'année 1996.

775

780

Donc, il s'agit d'un biologiste qui va le long d'une section. Ça, ça présente une section typique de la zone A. Donc, on voit de quoi ça a l'air les cendres de pyrite. C'est des sédiments très fins de la taille des silts, qui sont en général facilement mis en suspension dès qu'il y a une activité qui les met en suspension. Il y a très peu de végétation. Il y a très peu de vie qui se passe dans cette zone, avec quelques exceptions. Mais en général, on parle donc d'un substrat qui a gardé les cendres de pyrite.

785

Donc, ici, on retourne dans le secteur B. Donc, on voit, au même moment de l'année, une section typique à travers la zone B. Donc, l'impression, en tout cas la façon que ça se présente, c'est totalement différent. Il y a une végétation qui est très abondante. Également, donc, il y a présence de plusieurs organismes qui sont associés à cette végétation. On voit également le fond de l'eau qui est en général une boue noirâtre.

790

Ceux qui vont être là demain après-midi vont avoir l'occasion de voir un peu plus de ce genre d'image.

795

On a également regardé un deuxième aspect. Donc, c'était au niveau des concentrations des métaux dans les poissons. On constate que ces concentrations sont en dessous du niveau recommandé pour la consommation humaine. On voulait simplement illustrer quelques-uns de ces résultats.

800

805 Donc, on parle des concentrations moyennes obtenues lors des campagnes d'échantillonnage de 1996-1997. On a comparé ici deux types de poissons: les perchaudes et les brochets. D'un côté, ceux qui ont été pêchés à proximité de l'Île-aux-Chats, en blanc; et ceux ici qui ont été pêchés en amont, à la station de Saint-Anicet. Et à droite, on a mis les critères qui s'appliquent soit pour la consommation de poisson, soit pour la protection des poissons.

810 Donc, on a vu le zinc. On voit le mercure, également donc au niveau de la protection de consommation de poisson à des niveaux plus bas que ces critères-là, plus élevés que la protection du poisson. Cependant, ce sont des critères qui sont généralement dépassés au niveau du fleuve Saint-Laurent.

815 Le sélénium, qui montre cette fois-ci des valeurs plus élevées au niveau de l'Île-aux-Chats que par rapport à la zone de comparaison, mais toujours en dessous des critères établis cette fois-ci par la Commission internationale mixte.

 Le plomb, donc toujours des valeurs inférieures aux critères.

820 Le cuivre, des valeurs qui sont vraiment faibles par rapport à ces critères-là.

825 La prochaine étape de l'étude a été donc de regarder également les concentrations des métaux dans l'eau du fleuve qui est directement en contact avec les sédiments. Donc, que ce soit à un tiers ou à deux tiers de la profondeur de l'eau. Et on constate que la qualité de l'eau du fleuve est en dessous des niveaux de toxicité aiguë ou chronique.

830 Donc, de la même façon, on regarde plus individuellement donc des échantillons d'eau qui ont été collectés en même temps, donc en 96, que ce soit dans le secteur A, le secteur B, le secteur C ou dans le secteur de référence, dans ce cas-ci l'île de la Grosse-Pointe en amont, et on le compare aux critères de ce qu'on appelle le niveau de toxicité chronique dans ce cas-là. Donc, ce sera pour le plan en général un peu de différence entre les différentes zones et toujours en dessous des critères.

835 Également une autre constatation, ça a été au niveau directement en faisant des analyses avec l'eau interstitielle, donc l'eau qui a été prélevée directement à l'intérieur des sédiments, que ces concentrations sont sous les niveaux qui peuvent créer un impact. Donc, on les a comparés encore une fois aux critères de toxicité chronique et donc sont inférieurs à ces critères-là.

840 Et donc, finalement, on a une constatation que les cendres de pyrite constituent un problème esthétique dans des eaux peu profondes, étant donné la possibilité de mise en suspension et de la coloration rouge de l'eau.

845 On peut passer à la prochaine étape. Donc, au niveau de la restauration, les principaux objectifs qui ont été établis: premièrement, c'est la protection de la qualité de l'eau; indirectement la protection de la vie aquatique; également la possibilité de faire la restauration des habitats écologiques dans le but d'usages récréatifs; et, bien sûr, l'élimination des impacts esthétiques négatifs, donc la coloration rouge de l'eau dans la zone de cendres de pyrite.

850 Plusieurs solutions de restauration sont disponibles. Quand on a parlé de sédiments, on les a réduits ici à trois, mais c'est sûr que chacun peut être développé. Donc, on parle premièrement de l'atténuation naturelle dans certaines conditions, quand celle-ci est possible. On parle également de la solution du recouvrement. Et finalement, une autre catégorie de solution qui est celle qui comporte l'enlèvement. Donc, c'est en général les méthodes de
855 dragage.

Donc, le recouvrement a été choisi comme la solution la plus adaptée à ce site-là. Quels sont les critères de choix? Donc, on constate que le recouvrement des sédiments isole de façon efficace les contaminants. Ces contaminants ne sont pas biodisponibles.

860 En fait, le contaminant, c'est la particule de cendres de pyrite dans ces cas-là. Donc, en le recouvrant, on empêche sa mobilité en aval, que ce soit dans l'eau ou de la mettre en contact avec les organismes. Et finalement, le recouvrement, c'est une solution qui permet de réaliser, donc de favoriser la restauration de l'habitat aquatique. Donc, on crée un nouveau
865 fond qui peut être donc adapté à différents habitats aquatiques de choix.

Si on regarde également la solution de recouvrement par rapport aux autres solutions, on trouve que la solution de recouvrement offre l'avantage supplémentaire de pouvoir être fait dans une période de temps relativement courte, donc des impacts réduits au niveau de la
870 communauté par rapport au temps de construction. Également donc, ce qui n'est pas négligeable, le rapport coût-bénéfice optimal dans ce cas-là. On parle quand même des coûts de l'ordre de 8 millions \$. Et il s'agit donc d'une technologie que depuis des années, elle est de plus en plus utilisée, que ce soit sur le continent nord-américain ou en Europe ou au Japon.

875 Brièvement, on va présenter, on va se familiariser un peu avec le concept du recouvrement, en quoi il consiste. On a parlé d'un géotextile, on a parlé d'une couche de sable et gravier. Celle-ci va permettre de voir un peu la succession des couches à partir donc du fond marin. Donc, on parle ici des cendres de pyrite.

880 Premièrement, je peux dire que c'est une exagération de l'échelle, donc, le fond de l'eau n'est jamais si abrupt que ça. Donc, le géotextile qui vient directement sur la couche de cendres de pyrite, la digue donc qui fait le tour de la zone A, la couche de sable et gravier de 30 centimètres. Finalement, à certains endroits où les courants le permettent, de la moraine pour faire la végétation. Il faut dire également qu'il y a deux sections types, donc une section qui est
885 émergente puis une autre qui est submergée, qu'on peut voir ici. Toutes les autres parties de la structure sont semblables.

890 Si on va un peu plus en détail, donc première couche, c'est le géotextile directement sur les cendres de pyrite; la digue qui fait le tour de la zone; la zone de sable et gravier propre; également, dans certaines sections, une zone plus fine qui contient de la moraine, qui peut être revégétée. Donc, on peut voir un peu ici l'aspect du recouvrement à la fin de ces travaux-là. Donc, les quelques sections qui vont être visibles après la fin des travaux.

895 On a dit que c'était une technologie de restauration éprouvée, il y a beaucoup de projets. On a fait l'inventaire de peut-être une cinquantaine de projets. On a choisi ici de montrer quelques-uns, dont le projet qui a eu lieu en Norvège, en 92, dans le Sorfjorden à Odda, qui est un projet qu'on a trouvé très semblable à notre projet, que ce soit par sa taille, par les conditions de mise en place et également en ce qui concerne le type de contamination.

900 Plusieurs autres projets ont été réalisés sur la côte ouest des États-Unis, à différentes étapes, donc que ce soit à partir des années 88, et des superficies très variables qui peuvent aller jusqu'à plus que 200 000 mètres carrés. Également, ce qu'on peut constater ici, c'est que ça a été utilisé pour une gamme plus large de contaminants, donc pas seulement les métaux, mais également pour les HAP et les BPC.

905 Et finalement, plus proche de nous, deux projets, dont le projet pilote qui a été réalisé par Environnement Canada, le port d'Hamilton, en 1995, une superficie de 1 hectare, également le projet sur le fleuve Saint-Laurent à Massena.

910 Peut-être pour illustrer encore plus les similitudes avec le projet en Norvège, donc si on regarde premièrement au niveau des contaminants, donc semblables au niveau des métaux lourds, exactement la même superficie. Et ce qui est aussi intéressant, c'est les conditions de mise en place en eau peu profonde, qui posent des problèmes assez spéciaux, assez différentes des projets en eau profonde. Même type de solution donc qui a été choisi. Donc, 915 c'est le géotextile et en moyenne 30 centimètres de sable. Et l'avantage du projet, c'est qu'étant complété en 92, on a pu avoir déjà presque neuf années de suivi environnemental.

920 Ça illustre un petit peu l'aspect physique de la Baie d'Eitheim avant 92, donc la présence de ce qu'on appelait la jarosite. Donc, c'est un résidu qui physiquement est semblable aux cendres de pyrite, chimiquement pas tout à fait pareil. Et finalement, ici, à droite, l'image de la baie suite à la restauration réalisée en 92.

925 Donc, c'est un projet qui a été considéré un succès par tous les intervenants, que ce soit la compagnie, la Municipalité qui a activement participé à son succès, également le Service norvégien de contrôle de la pollution, l'équivalent du ministère de l'Environnement, et l'Institut norvégien de recherche sur l'eau qui est l'organisme dont monsieur Skei ici présent fait partie.

930 Je ne vais pas insister, mais juste pour dire que les problématiques environnementales à Odda étaient beaucoup plus graves que ce que, nous, on a ici en termes de concentration de métaux dans les poissons et également dans l'eau, et les résultats qui ont été obtenus donc déjà quatre ans après la mise en place du recouvrement, donc des réductions très importantes de

l'ordre de 96 % en ce qui concerne la concentration des métaux dans la colonne d'eau et des réductions également très importantes au niveau de la concentration des métaux dans la chair des poissons de plus que 80 %.

935

Et également, ce qui est important aussi, c'est que le recouvrement se comporte très bien depuis sa mise en place, de telle façon que le ministère de l'Environnement, le Service norvégien de contrôle de la pollution considère aujourd'hui le recouvrement comme étant une des méthodes qui sont éprouvées et qui envisage donc l'utilisation lors de deux autres grands projets portuaires.

940

Donc, tel que monsieur Hague vous a dit, donc on a développé depuis la fin de l'étude d'impact un plan détaillé de suivi et de contrôle donc de la structure de recouvrement et ce plan détaillé comporte plusieurs aspects.

945

Le premier, c'est le suivi physique. Donc, en ce qui concerne que ce soit au niveau de la digue ou au niveau du recouvrement, donc des mesures in situ pour voir que l'épaisseur et l'intégrité sont respectées et également un suivi chimique qui comporte principalement la qualité de l'eau du fleuve en contact donc avec la structure de recouvrement. Un programme très détaillé en ce qui concerne le suivi biologique donc pour voir le succès du projet à restaurer la vie aquatique. Et donc, il y a des suivis au niveau de la communauté benthique, de la végétation aquatique, également des évaluations des zones de frai des poissons.

950

Donc, la compagnie est en arrière de ce programme. Donc, elle assure la communauté que le suivi va être fait donc à long terme, que ce soit donc la zone de recouvrement ou la zone environnante. Elle prend également en charge tout ce qui concerne l'entretien nécessaire de la structure pour les années à venir; également donc de réaliser toutes les actions nécessaires en cas où les suivis montrent qu'il y a un comportement qui n'est pas correct.

955

Donc, l'intention de la compagnie, c'est de mettre en place une structure qui est semblable au comité de suivi qui avait été réalisé lors des travaux sur l'île et d'impliquer dans ce comité, donc, que ce soit les représentants de la communauté locale, les différents groupes environnementaux, le ministère de l'Environnement également donc un représentant du promoteur. Et ce comité permettra donc une communication continue entre ceux qui réalisent le projet, les décideurs, également les organismes gouvernementaux et les citoyens qui sont intéressés à ce projet. Et donc, à travers ce comité, la communauté pourra participer au processus de suivi qui va se faire donc après la construction.

960

965

Donc, on arrive maintenant au calendrier de la façon qu'on le voit aujourd'hui: donc la période des audiences publiques, donc une période donc de quatre mois; l'approbation finale du projet, donc deux mois plus tard ou même plus vite; suivie donc des études d'ingénierie qu'on pense prendre place sur plusieurs mois; pour finalement permettre de réaliser la construction du recouvrement dans la période donc à partir de la fin de l'année 2002 et la saison de construction de 2003; et par la suite, la mise en place du suivi à long terme après 2003.

970

975

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

980 Merci, monsieur Ciubotariu. Tout d'abord, la Commission va vous demander de déposer copie papier de votre présentation, de votre longue présentation, pour le bénéfice de tout le monde. Et nous allons vous demander de...

985 Oui, je sais que ça fait peut-être rire certains de vos collaborateurs, mais c'est parce que c'est important qu'on se maintienne aussi dans des temps raisonnables si on ne veut pas qu'il y ait trop de dépassement aussi.

990 Maintenant, nous allons vous demander, peut-être à monsieur Hague, de nous répéter les deux documents que vous entendez déposer ce soir, puisque vous les avez annoncés tantôt, donner le titre des documents. Monsieur Hague.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

995 Avec plaisir. Ce soir, nous allons vous soumettre deux documents. L'un, c'est donc le *Projet de restauration des sédiments du site de l'Île-aux-Chats, plan de construction et de suivi de la postconstruction*, la préconstruction et le suivi. Ce document vous démontre toutes les étapes que monsieur Roméo a présentées au niveau du suivi physique, chimique et biologique de ce site.

1000 Le deuxième document est une lettre de la compagnie Honeywell, et cette lettre est signée par moi et par monsieur Ford. Et on parle ici donc de la restauration des sédiments contaminés. Et c'est l'engagement de la part de Honeywell au suivi à long terme de ce programme et des actions, des activités qui seront entreprises, des mesures qui seront entreprises donc pour s'assurer que cette restauration demeure efficace.

1005

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Hague.

1010 Nous allons demander s'il y a une personne-ressource qui a des documents à déposer ce soir. Le ministère de l'Environnement, madame Paul?

Mme MIREILLE PAUL :

1015 Oui, monsieur le président, nous aimerions déposer un document qui s'intitule *Guide pour l'évaluation et le choix des technologies de traitement des sédiments contaminés* publié par Environnement Canada. Nous le déposons en quatre copies à la Commission.

LE PRÉSIDENT :

1020

Très bien. Le registre étant maintenant ouvert, on invite les gens qui veulent s'y inscrire de le faire immédiatement. Nous allons prendre une pause brève et revenir pour procéder immédiatement à la période des questions. Merci.

1025

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1030

LE PRÉSIDENT :

Nous allons poursuivre en invitant un premier participant pour ses questions. Nous invitons monsieur André Lauzon. Bonsoir, monsieur Lauzon!

1035

M. ANDRÉ LAUZON :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1040

Bienvenue! Vous êtes celui qui brisez la glace.

M. ANDRÉ LAUZON :

1045

Qui brise la glace, oui, je suis le premier.

LE PRÉSIDENT :

1050

On vous écoute.

M. ANDRÉ LAUZON :

1055

Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement. Je me demande si le géotextile ou la géomembrane, si c'est garanti à 100 %. Parce que, selon moi, ils ont déjà commencé à le retirer de sur les producteurs agricoles.

LE PRÉSIDENT :

1060

Retirer de?

M. ANDRÉ LAUZON :

1065

Des fosses à purin qu'ils faisaient avec de la glaise puis de la géotextile ou de la membrane, c'est refusé maintenant dans les producteurs agricoles.

LE PRÉSIDENT :

1070

Nous allons voir qu'est-ce qu'il en est et nous allons aller également du côté du promoteur pour un complément d'information. Donc, qu'est-ce qu'il en est en termes de résistance?

M. ANDRÉ LAUZON :

1075

Oui. Puis si c'est 100 % garanti.

LE PRÉSIDENT :

1080

Oui. Et, s'il y a une garantie, la garantie s'échelonne sur combien d'années.

M. ANDRÉ LAUZON :

Parce que, qu'est-ce qui m'étonne, c'est que là on parle d'acide, puis supposément que c'est refusé chez des fermiers déjà par le ministère de l'Environnement.

1085

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul, est-ce que c'est le cas?

1090

Mme MIREILLE PAUL :

Monsieur le président, à savoir si c'est refusé maintenant selon des normes du ministère de l'Environnement au niveau de l'assainissement agricole, je ne pourrais pas vous répondre.

1095

Par contre, en termes de garantie, en ce qui concerne les géomembranes, qui sont des membranes étanches X il ne faut pas confondre avec le géotextile qui est poreux X en termes de garantie, les fabricants, en général, s'expriment en termes d'année. Et les entreprises qui font du confinement de sols contaminés actuellement évaluent la durée d'une géomembrane, donc quelque chose d'étanche, à environ 200 ans avant qu'il y ait percolation. Moi, c'est l'information que j'ai.

1100

M. ANDRÉ LAUZON :

Si elle n'est pas perforée en l'installant.

1105

Mme MIREILLE PAUL :

Exactement, effectivement. Mais il y a un contrôle de qualité au niveau de l'installation, mais une fois que c'est installé et en place, et la cellule non perturbée, on parle d'à peu près 200 ans avant qu'il puisse y avoir percolation.

1110

M. ANDRÉ LAUZON :

Parce que j'ai déjà vu des installations que la membrane avait été déchirée mais c'est camouflé vite, vite, on continue à travailler. C'est pour ça que je vous dis...

1115

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzon, on va vérifier comme il faut.

1120

M. ANDRÉ LAUZON :

O.K. Ma deuxième proposition...

1125

LE PRÉSIDENT :

Juste avant, est-ce qu'au niveau de Honeywell, il y a un complément d'information à fournir, monsieur Hague?

1130

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Merci. La question est une question très importante mais il y a une certaine confusion au niveau du but, de l'objectif de ce géotextile. Après la réunion, j'ai demandé à Roméo de vous apporter des échantillons pour que ceux qui sont intéressés puissent voir ce matériel.

1135

Mais le but de ce matériel, c'est juste l'installation, c'est pour installer le gravier et le sable, pour créer une séparation pour que les pyrites ne rentrent pas dans la colonne d'eau. Une fois que le gravier et le sable vont être en place, le géotextile n'est vraiment pas -- n'ajoute rien, ne contribue pas au recouvrement. Nous utilisons le géotextile pour plusieurs constructions, d'ailleurs, par exemple dans la construction des barrages et des ponts, et c'est un matériel très efficace.

1140

Mais le rôle pour ce projet, c'est tout simplement d'agir en tant qu'une barrière pour nous permettre de déposer le sable et le gravier. Une fois que le géotextile est sur place et que le sable et le gravier est placé dessus, à ce moment-là, ça ne contribue plus au recouvrement.

1145

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez entendu la différence entre géomembrane, géotextile?

1150

M. ANDRÉ LAUZON :

Oui, oui. Mais c'est la manière qu'on l'installe. Tu ne peux pas, d'après moi, si tu installes ça dans l'eau, tu ne peux pas suivre ça pour garantir ça à 100 %.

1155

LE PRÉSIDENT :

Votre seconde question, monsieur Lauzon.

1160

M. ANDRÉ LAUZON :

1165 C'est ça. Mon autre solution que, moi, je suggère, c'est de faire une cellule tout en béton, hors terre. Avec des drains, puis un réservoir en cas qu'il y ait un écoulement, que ça soit suivi. Puis, ça, c'est un système que moi je peux faire.

LE PRÉSIDENT :

1170 Quand vous dites vous, vous parlez comme entrepreneur?

M. ANDRÉ LAUZON :

1175 Oui. Béton armé.

LE PRÉSIDENT :

J'essaie de convertir ça en question.

1180 **M. ANDRÉ LAUZON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1185 Il y a déjà une alternative qui avait été explorée par le promoteur, qui était celle du confinement hors terre. Sauf que celle qui a été présentée, ce n'en était pas une qui était avec du béton.

1190 **M. ANDRÉ LAUZON :**

1195 Moi, c'est béton armé. Ça résiste à 9 à l'échelle de Richter. C'est antifissure parce que les parois du coffrage sont en acier galvanisé puis restent chaque bord des murs. Puis si vous le mettez hors terre, bien, je peux le mettre avec un stucco de couleur qui ne déguise pas l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

1200 Est-ce que vous avez une autre question, monsieur?

M. ANDRÉ LAUZON :

C'est tout.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, monsieur Lauzon.

Nous invitons maintenant monsieur Denis Gervais. Rebonsoir!

1210

M. DENIS GERVAIS :

Rebonsoir! Bien, c'est comme une demande d'information. Au niveau du rideau étanche, ou je ne sais pas comment appeler ça, qu'ils vont mettre pour empêcher les sédiments...

1215

LE PRÉSIDENT :

Une barrière sédimentaire.

1220

M. DENIS GERVAIS :

Une barrière sédimentaire, est-ce que c'est des palplanches ou c'est un rideau de... c'est ça, je veux m'informer sur ce sujet-là.

1225

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous décrire le matériel qui sert à confectionner les barrières à sédiments?

1230

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Il ne s'agit pas de palplanches, il s'agit simplement de géotextiles. Donc, c'est des géotextiles filtrants, qui flottent en surface et qui sont ancrés au fond.

1235

Dans notre projet, on propose deux rideaux, deux lignes de défense qui entourent la zone des travaux. Également, ce qu'on propose, c'est de faire des essais entre les deux rideaux, pour voir s'il y a éventuellement une fuite à ce niveau-là, pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Il ne s'agit pas de palplanches.

1240

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gervais?

1245 **M. DENIS GERVAIS :**

O.K. Ma deuxième question, c'est au niveau... bien, là, j'ai lu un peu ce qu'est l'étude d'impact, puis le dragage, je veux le définir qu'est-ce que ça veut dire le dragage. Le dragage, quand vous mettez des coûts à ça, puis tout ça, est-ce que vous incluez les rideaux de protection, des choses comme ça? Ou c'est à cause de ça que vous dites tout le temps que les sédiments peuvent s'en aller très loin? Quand on fait du dragage, normalement, on a des palplanches, un rideau de géotextile pour empêcher justement que les sédiments vont plus loin. Est-ce que ça comprend ça dans les estimations des coûts du dragage, qui me semblent très élevés d'ailleurs.

1255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hague ou monsieur de Tecsub?

1260 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Dans le cas de dragage, ce qui a été prévu dans nos estimés, c'est un système semblable donc de rideau étanche. Donc, on applique le même principe de double rideau étanche formé de géotextile.

1265

Cependant, les coûts que vous avez vus, donc à plusieurs niveaux au niveau de l'étude d'impact, les coûts élevés de dragage ne proviennent pas nécessairement de système de protection. Ils proviennent surtout au niveau du traitement de l'eau puis de la mise en cellule. Donc, il ne s'agit pas des coûts élevés.

1270

La solution de palplanches, on considère que c'est difficile à mettre en place dans ce cas-là parce que, à certains endroits, on a des effleurements rocheux qui sont près de la surface. Donc, on n'a pas assez de sol pour pouvoir ancrer de façon efficace ces palplanches.

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, monsieur Ciubotariu, un modèle de barrière qui est examiné dans le cas du dragage, est-ce que c'est le même que dans le cas du recouvrement in situ, tel que proposé?

1280 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1285

Est-ce que c'est le même système dans les deux cas?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

1290 Oui. C'est le même type de système, oui, dans les deux cas.

LE PRÉSIDENT :

1295 Donc, à la question de monsieur Gervais, ça signifie qu'en termes de coût, l'un égale l'autre?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

1300 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gervais.

1305 **M. DENIS GERVAIS :**

1310 Autre question sur justement le dragage. J'ai remarqué que vous avez, dans votre étude d'impact, le dragage, à l'aide d'une drague hydraulique, on va dire, ramassé seulement 10 à 20 % de sédiments et, le reste, c'était de l'eau. Il me semble, je ne connais pas toutes les techniques de dragage hydraulique, mais il me semble que c'est pas mal bas. Est-ce que je pourrais avoir des renseignements sur ça?

LE PRÉSIDENT :

1315 Vous parlez du pourcentage d'eau?

M. DENIS GERVAIS :

1320 Du pourcentage qu'une drague va chercher seulement 10 % ou 20 % de sédiments et, le reste, ça serait de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1325 On va demander à Honeywell mais on va demander également au ministère de l'Environnement un complément d'information. Un représentant de Honeywell, s'il vous plaît?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

1330 Les valeurs de 10 à 20 % sont basées sur des cas réels de dragage avec des dragues hydrauliques. Il y a des variations en fonction du type de matériau qu'on drague, que ça soit des matériaux fins ou des matériaux plus grossiers. Mais c'est, en général, les pourcentages qui sont obtenus avec ces types de drague.

1335 Cependant, il y a d'autres types de drague qui peuvent avoir des meilleurs rendements. Dans notre étude, on a également regardé ce type de drague, une action plutôt mécanique.

LE PRÉSIDENT :

1340 Si vous permettez, monsieur Gervais, une question de mon collègue, monsieur Zayed.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1345 En fait, vous avez présenté dans le cadre de l'étude d'impact un éventail de pourcentages, dépendamment probablement des études qui avaient été réalisées. Mais cet éventail présente une grande variabilité. Vous avez, finalement, décidé d'arrêter votre choix sur une simulation avec 25 % de solides.

1350 Avez-vous comparé le type de substrat auquel vous aviez à faire face, dans le cadre du présent projet par rapport aux autres projets, pour arrêter ce 25 % de solides ou ça a été fait un peu de façon arbitraire ou de façon moyenne, prendre le chiffre moyen pour établir, après ça, votre appréciation des coûts?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

1355 Le chiffre de 25 %, ça s'applique uniquement à un type de drague en particulier. Donc, on a parlé d'une drague en particulier et on a retenu le chiffre de 25 %. Le nombre de cas qu'on a pu comparer pour cette drague-là n'était pas suffisant pour faire une corrélation entre les pourcentages, entre la granulométrie des sédiments et les pourcentages de récupération de solides.

1360 Donc, c'est basé, pour un meilleur estimé, du nombre de projets qui était disponible pour ce type de drague en particulier, qui était relativement faible, je dirais, à moins que cinq ou six projets. Donc, on n'avait pas assez d'éléments pour pouvoir faire une corrélation directe

1365 entre le type de matériau et le pourcentage de solides, dans ce cas-là.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1370 Je m'adresse au ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez des indications à l'effet que le substrat, surtout la cendre de pyrite dans le cadre du présent projet, avec la cendre de pyrite, quel est le pourcentage réaliste qui pourrait, en termes de pourcentage de solides, qui pourrait être dragué?

1375 **Mme MIREILLE PAUL :**

Pour un complément d'information, monsieur Michon va répondre à votre question.

M. PIERRE MICHON :

1380 Pour les cendres de pyrite, je ne pourrais pas effectivement apporter un éclairage précis, à savoir s'il y a une différence, de façon générale, sur la quantité de solides qui peut être pompée par une drague hydraulique. Mais de façon générale, on s'entend que 20 % de solides, peut-être 25 %, c'est une moyenne qu'on retrouve régulièrement. Mais je peux peut-être
1385 essayer de fouiller un peu plus pour le type de matériau, puis quels sont les facteurs qui peuvent influencer au niveau du substrat.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1390 En fait, je pense que si jamais vous le fouillez, comme vous le dites, ça serait intéressant de voir, surtout pour les particules fines et même ultra fines, parce que la cendre de pyrite, quand même, ce sont des particules inférieures à 30 microns, d'après ce que j'ai pu voir dans le document. Donc, on ne s'adresse pas à des particules grossières quand même.

1395 **M. PIERRE MICHON :**

De façon générale, une drague hydraulique fonctionne avec une espèce d'hélice qui brise, en fait, la cohésion des particules. Plus cette cohésion est défaite, plus facilement elle va entraîner, si on veut, les particules fines. Nécessairement, quand on a des particules plus
1400 grossières, c'est plus difficile à pomper. Mais il y a peut-être une question de densité aussi là. La cendre de pyrite est une substance assez dense.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1405 Est-ce que la compaction peut être aussi un facteur important?

M. PIERRE MICHON :

1410 Oui, effectivement, mais encore là, c'est l'effet de l'hélice qui va un peu régulariser ou défaire, si on veut, le matériau avant qu'il soit pompé.

LE PRÉSIDENT :

1415 Monsieur Hague.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1420 J'aimerais ajouter une chose, une précision. La teneur de solides dans la drague ne modifie pas le coût fondamental. La quantité de matériau solide reste la même. La principale différence, c'est au niveau du traitement d'eau requis pour traiter ces matériaux. Les cendres de pyrite sont des particules extrêmement denses, en place, au fond de la rivière. On évalue la teneur en humidité sans aucune perturbation supérieure à 50 % et nous l'avons démontré. Il s'agit, comme on l'a dit, d'un matériau granulaire très fin.

1425 Alors, j'aimerais clarifier les choses, à savoir si une drague peut atteindre 25, 30 ou 35 % de matériau. En fait, c'est la question de savoir quelle quantité d'eau on aura à traiter. Mais le volume de matériau solide est constant. Et c'est un des coûts critiques dans ce processus.

1430 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire:**

Mais, par ailleurs, la quantité d'eau ou le volume d'eau qui pourrait être éventuellement traité rentre forcément en ligne de compte dans le calcul de l'estimation budgétaire.

1435 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Tout à fait. Mais ce n'est qu'un élément de l'ensemble des coûts.

LE PRÉSIDENT :

1440 Merci, monsieur Gervais.
Nous invitons maintenant, madame Lise Parent.

Mme LISE PARENT :

1445 Ma première question s'adresse au promoteur. Je sais que cette question sera discutée demain en après-midi mais j'aimerais quand même la formuler ici.

1450 On se demande pourquoi vous vous limitez à la zone A, pour la restauration. On se demande pourquoi la zone B ne devrait pas être décontaminée. On a vu tout à l'heure dans la caractérisation que, pour plusieurs contaminants, ils dépassaient les critères de qualité. Alors,

1455 on se demande aussi, on s'inquiète du fait X puis je me demande si le promoteur pourrait nous répondre à cet effet X on s'inquiète du fait que la zone B est située dans un endroit où elle peut subir une espèce d'appel lorsque les vannes, je pense que c'est du Côteau 1, vont s'ouvrir, on se demande si cet effet-là a été considéré dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

1460 C'est votre première question. Le représentant de Honeywell?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1465 Je partage votre inquiétude et je comprends votre question. Demain, nous passerons beaucoup de temps sur ce sujet. Pour l'instant, je demanderais à docteur Michael Johns s'il peut répondre à votre question.

M. MICHAEL JOHNS (TRADUCTION) :

1470 Il est vrai que les concentrations de métaux dans la zone B et dans la zone C sont plus élevées que les critères du ministère de l'Environnement. Nous avons adopté l'approche du poids de la preuve pour identifier si, oui ou non, ces contaminants posent un problème.

1475 Comme vous l'avez vu dans le rapport, selon notre analyse, la réponse a été négative et la raison en est que les contaminants étant emprisonnés dans ces cendres de pyrite ne sont pas biodisponibles. Nous avons plusieurs stations de transition qui ne ressemblent pas à la zone A ni aux meilleures stations de la zone B. Néanmoins, la situation est assez bonne et la communauté benthique de ces stations se situe tout à fait dans les communautés benthiques que l'on retrouve dans ce genre d'environnement.

1480 Un autre élément qui nous amène à penser qu'on doit laisser la zone B telle qu'elle est, c'est la présence d'une vie végétale, comme vous l'avez vu dans le vidéo. Bon, dans la zone A, il est clair qu'il n'y a pas de végétation. Dans la zone B, il y a une communauté végétale diversifiée qui constitue un habitat critique pour des espèces de poisson.

1485 Nous avons d'autres éléments de preuve dont on parlera demain sur la concentration des contaminants dans les eaux interstitielles et d'autres analyses qui nous mènent à la conclusion que les contaminants ne sont pas biodisponibles.

1490 Il y a une différence nette dans les types de sédiments ou de matériaux que l'on retrouve dans la zone A où c'est presque en totalité des cendres de pyrite, alors que dans la zone B, il s'agit de sédiments qui ont été contaminés par des cendres de pyrite et qui sont mêlés à ces cendres. On a un système plus naturel.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1495

Si vous permettez, madame, j'aimerais renchérir un peu avec la question et m'adresser au ministère de l'Environnement. Évidemment, la question soulève aussi un aspect très important en termes de choix des indicateurs qui doivent servir pour prendre une décision sur une intervention ou pas d'intervention.

1500

Et tout comme d'ailleurs je l'ai vu par plusieurs commentaires et questions des représentants de différents organismes qui avaient été consultés dans le cadre de l'étape préalable, à plusieurs reprises, cet aspect de contamination est ressorti, cet aspect de questionnement de la zone B, à cause des valeurs des concentrations métalliques, était ressorti et la question a été souvent ramenée. Et, j'ai envie de vous relancer.

1505

Est-ce qu'il pourrait y avoir, selon vous, est-ce qu'il est concevable qu'il y ait d'autres approches qui, finalement, vont éliminer des secteurs dont les valeurs des concentrations métalliques sont beaucoup plus élevées que les valeurs guides du ministère de l'Environnement, parce qu'on s'appuie sur une base autre, tout simplement. Et, si c'est le cas, quelle est la valeur, à ce moment-là, qu'on peut accorder aux valeurs guides du Ministère? Si on peut, sur la base d'autres aspects, ne pas finalement se servir de vos critères ou de vos valeurs guides, quelle est leur importance relative?

1510

1515

Mme MIREILLE PAUL :

C'est une question fort complexe. Je commencerais d'abord en vous répondant que la méthodologie utilisée par le promoteur pour déterminer -- on déborde un peu sur la thématique de demain mais, enfin, je résumerai en disant que la méthodologie utilisée par le promoteur n'élimine pas d'emblée l'utilisation de nos critères. Ils deviennent partie prenante d'une méthode qui est intégratrice et qui s'appelle Analyse Triad. Cette analyse est reconnue par le Ministère et utilisée dans d'autres cas de caractérisation de sédiments.

1520

1525

Je pense que les commentaires que vous avez lus dans les divers avis réfèrent beaucoup plus à l'interprétation des résultats obtenus avec l'analyse Triad que l'analyse comme telle. Mais je ne crois pas que nos critères aient été, je dirais, dévalorisés par rapport à une autre méthode de classification des zones. Les critères en font partie. Mais le promoteur a fait un choix au niveau des pondérations accordées à chacun des trois groupes retenus et c'est ce choix-là que le Ministère a questionné assez abondamment.

1530

LE PRÉSIDENT :

Madame Parent.

1535

Mme LISE PARENT :

L'autre question, on se demande comment se fait-il que la cendre de pyrite, une fois qu'elle est dans l'eau, soit traitée ou que la proposition du promoteur fasse en sorte qu'elle soit traitée de façon moins sévère, c'est-à-dire par un simple recouvrement, plutôt que lorsque ce déchet industriel-là se retrouvait sur la terre ferme où il devait être entreposé dans des cellules étanches à triple paroi.

1540

LE PRÉSIDENT :

1545

Nous allons procéder auprès du ministère de l'Environnement et vous demander, madame Paul, quelles sont les distinctions à faire entre les types de règlements ou directives en cas de confinement terrestre ou aquatique.

1550

Mme MIREILLE PAUL :

La question est assez étendue. Je rappellerais tout de suite les outils dont on dispose pour gérer les cendres de pyrite. Ce sont soit donc les critères intérimaires qui ont été développés en 1992. Et si on sort les cendres de pyrite de l'eau, on peut faire référence à la Politique X je vais la citer convenablement parce qu'elle a changé de nom plusieurs fois X la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*.

1555

À l'intérieur de la politique, il y a également des critères génériques pour les mêmes substances, donc les métaux lourds, qui nous occupent ici. Donc, on a donc deux séries de critères. Je rappellerai, en premier lieu, que les critères intérimaires sont beaucoup plus sévères que les critères énoncés dans la politique.

1560

Les critères de la politique pour la gestion des sols contaminés ont été élaborés dans une optique de gestion du terrain et du futur qu'on veut lui voir accordé. Donc, ça peut donner l'impression qu'on est beaucoup plus exigeant au niveau des sols contaminés qu'au niveau des sédiments, mais il faut se rappeler qu'il y a une très grande différence entre les critères génériques et les critères intérimaires.

1565

Il y a également un point très important au niveau de la politique des sols contaminés, c'est le principe de l'analyse de risque à la santé humaine et du risque de contact direct qu'on a beaucoup moins quand on parle de sédiments.

1570

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1575

Justement, parlant de cet aspect-là, selon le promoteur, le ministère de l'Environnement avait indiqué au départ que selon toute vraisemblance, l'analyse de risque sur la santé humaine ne serait probablement pas prise en compte dans le cadre de cette étude. Quelle est la raison qui vous a incité à indiquer cette chose-là?

1580

Mme MIREILLE PAUL :

Au moment de la restauration terrestre de l'île, le promoteur avait effectué une première étude d'analyse de risque à la santé humaine qui était, effectivement, pour la portion terrestre. Et on avait choisi une série de facteurs dont les plus importants étaient le contact direct, l'inhalation, enfin tout ce qui pouvait aggraver directement un être humain.

1585

Au moment où la restauration de l'île a été complétée, on a complété cette analyse de risque-là pour la portion aquatique des cendres de pyrite et les valeurs de risque cancérigène auxquelles on en est venu étaient inférieures, je dirais, au critère général retenu par les agences gouvernementales pour l'analyse de risque. Le Ministère a souscrit à ces valeurs-là et on a donc considéré que les risques de contact des sédiments étaient quand même moins forts que ce qui concernait la portion terrestre de l'île.

1590

LE PRÉSIDENT :

1595

Si vous permettez, madame Parent. Après de monsieur Hague ou d'un de vos collaborateurs, à la suite de ce qu'on vient d'entendre, la Commission aimerait comprendre de la part d'Honeywell qu'est-ce qui justifie de présenter le projet? Dans la présentation antérieure du représentant de TecSult, de votre consultant, il était question que depuis 90, il y avait un engagement de restauration sur l'île et également des sédiments.

1600

Quelles sont les motivations, quels sont les arguments qui font en sorte que, aujourd'hui, vous arrivez à proposer le projet? La justification du projet lui-même. Pas de la méthodologie, ni des processus de choix.

1605

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Tout d'abord, pour compléter la discussion qu'on a eue précédemment sur la situation sur terre et sous l'eau, nous appuyons ce qui a été dit par madame Paul. Mais je tiens à signaler qu'il s'agissait de contaminants différents sur l'île par rapport aux contaminants des sédiments. Sur l'île, il y avait des boues d'alun, de gypse et là, il y avait un pH, des risques de fuite qui ont justifié la solution de confinement. J'espère avoir bien compris votre question.

1610

L'objectif pour Honeywell était d'examiner les alternatives pour restaurer les cendres de pyrite et comprendre le problème. Et lorsqu'il y avait un risque, soit pour le système environnemental concerné, on a examiné les trois types de restauration, en mettant l'accent surtout sur les alternatives de dragage et de recouvrement.

1615

1620 On voulait comparer très ouvertement ces méthodes et se demander si elles
permettraient d'atteindre les objectifs fixés, qui étaient d'isoler les cendres pour permettre aux
habitats de se revégéter et fournir des solutions à long terme. Et nous estimions, et nous
continuons de le croire, que le recouvrement était extrêmement efficace à cet égard.

1625 J'aimerais également vous faire part, si le Ministère l'accepte, que monsieur Jens Skei
peut nous aider à comprendre comment cette restauration a été utilisée de façon efficace dans
l'exemple de la Norvège. Et si vous m'autorisez à demander à monsieur Skei de dire quelques
mots là-dessus, on lui donnera la parole.

1630 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire:**

Mais avant X si jamais ça devait arriver, je pense que le président vous en informera X
mais je voulais renchérir sur un des aspects qu'il vous a adressés, pour lequel il n'y a pas encore
de réponse.

1635 Le territoire a été vendu à Produits Chimiques Général Itée, il y a quelques années.
Quelle est la responsabilité de Honeywell actuellement sur ce territoire? Et est-ce qu'il y a des
ententes à l'effet qu'il y a une responsabilité qui incombe encore à Honeywell au niveau de la
décontamination? Est-ce qu'il y a des échéanciers qui sont prévus à cet effet? Est-ce qu'il y a
1640 des dates limite qui sont prévues à cet effet?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1645 Dans l'entente avec PCGL et Honeywell ou Allied Signal, nous assumons la pleine
responsabilité pour les cendres de pyrite et la gestion des cellules sur l'île. La compagnie est
évidemment responsable de contamination par ses activités, mais l'entente nous permet tout à
fait de prendre ces mesures.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1650 Est-ce que vous avez pris aussi de tels engagements vis-à-vis différents ministères, que
ce soit au niveau fédéral ou provincial?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1655 Des engagements écrits, voulez-vous dire?

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1660 Écrits ou oraux.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1665 Nous avons toujours indiqué clairement au Ministère que Honeywell assumait la responsabilité du programme des sédiments.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1670 Et qu'est-ce qui vous a amenés à présenter le projet actuellement? Je peux comprendre qu'il y a une séquence, c'est-à-dire vous avez priorisé d'abord l'île, le sol et, ensuite, vous arrivez dans un deuxième temps pour les sédiments. Mais pourquoi maintenant? Pourquoi pas avant? Considérant que l'île a été restaurée quand même il y a plusieurs années.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1675 Je voudrais être clair. Lorsqu'on avait fait des activités sur l'île, il était convenu avec le Ministère que nous examinerions les sédiments immédiatement après. Dans l'année qui a suivi les activités sur l'île, nous avons entamé notre première étude d'échantillonnage dans la baie et dans les zones adjacentes. Nous avons mené quatre études, comme Roméo l'a dit, dans la
1680 période de 92 à 96.

Comme vous le savez, l'étude d'impact environnemental que vous avez devant vous est un document extrêmement détaillé, qui a exigé de nombreuses heures de travail. Si je pouvais le faire en un an, je serais ravi, mais le processus de dialogue et d'échange avec les ministères,
1685 les réponses aux commentaires et toutes les autres activités requises ont pris jusqu'à maintenant. Et je peux vous dire avec certitude que si j'avais un moyen pour Honeywell d'agir plus vite, nous serions ravis de le faire, mais nous devons fonctionner dans les contraintes qui prévoient de permettre à chacun de prendre connaissance des données, de les commenter et nous permettre aussi, à nous, d'y répondre.

1690

LE PRÉSIDENT :

Madame Parent.

1695

Mme LISE PARENT :

1700 J'aurais une dernière question. J'aimerais comprendre davantage pourquoi on a privilégié la technologie du remblayage plutôt que la technologie qui serait, à mon avis, plus préventive, le dragage et encapsulage sur l'île, le confinement sur terre?

1705 Quand on parle de remblayage, on parle d'empiètement dans un cours d'eau. On va remblayer avec 90 000 mètres cubes de solide, 100 000 mètres cubes de déchets industriels; ça fait 190 000 mètres cubes dans l'habitat du poisson. Est-ce que les aménagements X c'est une question connexe X est-ce que les aménagements fauniques qui sont prévus vont venir pallier à cette perte d'habitat de 190 000 mètres cubes dans les cours d'eau?

LE PRÉSIDENT :

1710 On va commencer par les premiers éléments d'information. C'est des choses qui vont être approfondies, on le sait. Ça va être repris pendant les audiences. Les premiers éléments d'information et, si possible, du ministère de l'Environnement. On va avoir demain après-midi la FAPAQ pour la question de l'habitat du poisson.

1715 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

1720 Nous considérons que la technologie de recouvrement, ce n'est pas un simple remblayage. Si vous avez même parcouru l'étude d'impact, il y a eu une évolution qui a été faite au niveau de la technologie. À partir d'un simple remblayage, comme on peut le simplifier, pour dire que la méthode qu'on vous présente ce soir, elle est plus complexe et tient compte de beaucoup d'autres études qui ont été faites: de l'étude hydrodynamique, de l'étude sur la récréation d'un milieu aquatique propice et adapté à la région. Et toutes ces choses-là ont contribué à toujours améliorer la solution de recouvrement. Et nous ne pensons pas que c'est une simple solution de remblayage dans l'eau.

1725 Par contre, au contraire, je dirais que la zone va prendre beaucoup de valeur, que ce soit au niveau faunique ou au niveau de la vie aquatique.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1730 Je crois, pour répondre à votre question, je demanderais au docteur Jens Skei de vous dire pourquoi ils ont choisi la solution de recouvrement dans un scénario très similaire et je demanderais à docteur Skei de vous répondre brièvement, si on lui permet.

1735

LE PRÉSIDENT :

1740 Avant de faire parler votre consultant, je vais vous donner une première règle, monsieur Hague, pour ne pas faire des déplacements inutiles de la part de vos consultants. C'est important, on comprend votre désir de communiquer de l'information et de profiter de la présence d'un représentant norvégien. Il ne faudrait pas, non plus, précipiter les choses. On ne passera pas tout ce soir, c'est sûr.

1745 Je vais demander à madame Parent si elle est intéressée à avoir un résumé sur ce qu'il en est du suivi en Norvège du projet.

Mme LISE PARENT :

1750 Excusez-moi. Je n'ai pas compris votre question.

LE PRÉSIDENT :

1755 À votre question, on a une réponse de monsieur Hague qui dit que le représentant d'un institut norvégien pourrait faire un...

Mme LISE PARENT :

Oui.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Dans ce cas-là, monsieur Hague, ça va être oui à votre demande de faire participer votre invité, en lui demandant, dans un premier temps, pour ce soir, premier soir de l'audience publique, d'être bref. On va avoir l'occasion d'y revenir. En espérant que ce soit clair.

1765

M. JENS SKEI (TRADUCTION) :

1770 Merci beaucoup. Je promets d'être très bref. Tout d'abord, je dirais que je suis heureux d'être ici pour vous faire part de l'expérience que nous avons avec le projet de recouvrement en Norvège. Et je peux vous dire qu'il y avait aussi beaucoup de scepticisme en Norvège, lorsqu'on a décidé d'étudier le recouvrement d'une petite zone équivalente à l'Île-des-Chats.

Dans notre cas, la situation était encore pire que chez vous parce que le matériau que l'on voulait recouvrir a une très haute mobilité. Les niveaux des traces de métaux étaient très élevés. Donc, nous avons absolument besoin d'une isolation efficace avec ce matériau.

1775

Lorsque la situation s'est présentée en 85, nous avons fait beaucoup de recherche sur la façon de mettre en place un recouvrement suffisamment efficace pour éviter que des métaux s'échappent et nous avons passé deux à trois ans à faire des recherches dans notre institut, à

1780 faire des expériences sur l'épaisseur des recouvrements, les types de matériaux utilisés pour être sûr d'avoir en bout de ligne une solution appropriée.

1785 Le recouvrement a été fait en 1992, ça fait maintenant neuf ans. Donc, neuf ans de suivi du site, comme il a été dit. Tous les éléments dont nous disposons démontrent que l'isolation des produits contaminés est efficace à plus de 90 %. Ce que nous jugeons bon.

1790 Il n'y a pas de méthode, qu'on utilise le dragage, le recouvrement, il n'y a pas de méthode qui donne une solution à 100 %. La présence du matériau, c'est ça la cause du problème. Mais dans notre cas, donc, avec neuf ans de surveillance, de suivi, le recouvrement s'avère efficace pour éviter des fuites. Et, actuellement, il y a des organismes qui vivent dans le recouvrement, et à cause de sa nature géotextile dont on a parlé, les organismes ne peuvent pas donc traverser la membrane pour être en contact avec les produits contaminés.

1795 Donc, oui, ça a été pour nous une solution réussie.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1800 Vous faites du suivi, du monitoring depuis environ neuf - dix ans. J'aimerais savoir sur quelle période de temps comptez-vous poursuivre le monitoring sachant que la membrane, elle a une résistance d'à peu près 200 ans.

M. JENS SKEI (TRADUCTION) :

1805 La membrane est donc un matériau qui est là pour maintenir en place les contaminants, les particules. C'est une membrane poreuse, qui permet une certaine diffusion. Donc, l'état de la membrane est important lorsqu'on met en place un recouvrement. Par la suite, ça n'a pas un grand impact si ce n'est pour arrêter, empêcher des organismes de pénétrer vers les contaminants.

1810 Bon, pour ce qui est du suivi, votre question, nous allons continuer à faire un suivi, non seulement pour mesurer les effets du recouvrement mais nous devons faire ce suivi pour contrôler les terres contaminées qui engendrent des problèmes sur la qualité de l'eau. Et, ça, ça n'a rien à voir avec le recouvrement. Donc, le suivi va se poursuivre je ne sais pas combien de temps, on n'a pas fixé de limite.

1815

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1820 Alors, qu'est-ce qui vous permettrait de discriminer, dans le monitoring que vous
exercez, entre le niveau de contamination qui résulte de l'efficacité de votre intervention au
niveau des sédiments et des effets de la contamination des sols et de l'érosion ou, enfin, je ne
sais pas, le cheminement des contaminants vers le cours d'eau. Qu'est-ce qui vous permet de
différencier les deux?

1825 **M. JENS SKEI (TRADUCTION) :**

C'est une question importante, en effet, et c'est complexe de faire cette différenciation.
Pour ce qui est de la contamination venant des terres, autour de cette usine de zinc, il y a un
système de drainage en place, ce qui fait qu'on peut mesurer la contamination venant du sol.
1830 On peut donc distinguer, dans les éléments réceptifs, on peut mesurer ce qui est présent et ce
qui est apporté par les eaux de drainage.

Alors, oui, il y a des problèmes mais avec un meilleur contrôle de la pollution qui vient
de la terre, on peut évaluer, on peut comprendre les niveaux de contaminants qu'on retrouve
1835 dans l'eau et dans les crustacés qui sont touchés, dans ce cas-là. Et une bonne part de suivi se
fait dans les organismes aquatiques et dans les sédiments, et nous pensons avoir un bon
contrôle de la pollution venant du sol ou provenant de déficiences au niveau du recouvrement.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1840 J'aimerais réitérer ma question quand même, encore une fois. Sur combien de temps
comptez-vous poursuivre le suivi environnemental? Sur combien d'années?

M. JENS SKEI (TRADUCTION) :

1845 En Norvège, nous avons des fjords ou des estuaires où nous avons des programmes de
suivi nationaux. Il n'y a aucune limite de temps. Et dans ce fjord où nous avons entrepris ce
revêtement, c'est la situation justement, parce que ça va -- je dirais un suivi continu à jamais.
Enfin, éternel. Enfin, jusqu'à ce que vous ayez une qualité d'eau dans ce fjord qui suivrait la
1850 réglementation, qui respecterait la réglementation et où vous n'aurez pas donc de contamination
dans la chair de poisson, qui cause aujourd'hui des problèmes pour la consommation.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1855 Je m'adresse au promoteur maintenant. Cette question est importante, la question du
suivi environnemental, parce que déjà vous avez indiqué dans les réponses à des représentants
du ministère de l'Environnement qu'il en coûterait environ cent mille dollars (100 000 \$) par
année pour faire le suivi environnemental. Et la question se pose certainement: sur combien
d'années comptez-vous poursuivre le suivi environnemental? Et, est-ce que ce coût associé au
1860 suivi environnemental ne devrait pas être intégré dans la facture du recouvrement in situ?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

1865 Deux réponses. Nous poursuivrons les analyses pour le suivi chimique, physique pour
démontrer l'efficacité de ce recouvrement. De toute évidence, si on fait une inspection de la
structure chaque année, au bout d'un certain nombre d'années, il n'y a aucun changement, il
ne sera plus nécessaire de faire des inspections annuelles. On modifiera la fréquence
d'inspection. On fait la même chose dans tous les systèmes de surveillance. On modifie la
1870 fréquence une fois qu'on aura démontré clairement au Ministère et au public que c'est une
solution efficace. Alors, le coût de suivi va baisser à la longue avec cette modification de
fréquence.

L'autre point que vous avez soulevé: le coût de surveillance, est-ce qu'il est inclus?
Honeywell a pour politique, lorsqu'on prévoit le financement du projet, on inclut aussi dans nos
1875 responsabilités le coût de la surveillance et du suivi du projet à long terme. Ça fait partie des
obligations que nous avons présentées à nos actionnaires.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

1880 Je vous remercie. Mais la question que j'ai soulevée était davantage à l'effet d'intégrer
ces sommes d'argent prévues pour le suivi environnemental dans le cadre de l'estimation
budgétaire qui avait été faite. Si on l'intégrait, je comprends qu'il y a une dimension d'incertitude
par rapport à la récurrence du monitoring, surtout dans une vision temporelle, mais si on
l'intégrait à l'estimation budgétaire, ceci pourrait, à long terme, représenter une différence
1885 substantielle. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1890 Merci, madame Parent.

Avant d'inviter un prochain participant, nous aimerions adresser quelques questions
auprès de la Municipalité de Grande-Île présente, ce soir. Tout d'abord, une première. On
profite de votre présence surtout.

1895 Dans un premier temps, je dirais qu'au niveau du transport, il y a toute la question du
bruit à laquelle le promoteur réfère au fait qu'il désire se conformer à la réglementation
municipale. Or, si on examine la question des transports, on sait que le recouvrement
nécessite le transport de matériaux. On parle d'un camion aux trois minutes sur quelque chose
comme cinq mois, qui sont les données du promoteur.

1900 Qu'est-ce qu'il en est au niveau municipal, en termes de réglementation de bruit? Est-ce
que vous avez quelque chose, un règlement spécifique ou dans le règlement sur les nuisances?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

1905

Il n'y a pas rien de spécifique au niveau de la réglementation. Ce qu'on avait l'intention de faire, c'était comme ça avait été fait la première fois, il y avait eu des normes de mises au niveau du promoteur, où il devait respecter les règlements de vitesse au niveau de la circulation pour éviter de soulever la poussière, parce que c'est une rue qui n'est pas asphaltée. Ensuite, il y avait du rabat-poussière qui était mis régulièrement, à la demande, aussitôt qu'il y en avait besoin, c'était remis, justement pour éviter la poussière.

1910

1915

Ce qu'on avait prévu aussi, c'est qu'on avait un comité au niveau de la gestion des plaintes, c'est-à-dire qu'il y avait un comité tripartite composé de citoyens de la municipalité, des représentants de la Municipalité au niveau du conseil municipal, plus des représentants du promoteur, où toutes les plaintes des citoyens étaient apportées à ce comité-là, puis on répondait au fur et à mesure aux plaintes des gens.

LE PRÉSIDENT :

1920

D'accord. Mais vous dites qu'il n'y a pas de règlement qui touche à la question du transport des camions pendant une période donnée.

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

1925

Non, parce que la rue qui est prévue, c'est une rue prévue dans notre zone industrielle. C'est pour ça qu'elle avait été organisée lors du premier projet, parce que c'est une rue qui a été créée lors de la première phase du projet.

1930

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la rue Cardinal?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

1935

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1940

Très bien.

Nous allons vous revenir mais, dans un deuxième temps, passer au ministère de l'Environnement, madame Paul, qu'est-ce qu'il en est en termes de réglementation sur le bruit? Est-ce qu'il y a une norme ou un critère qui serait applicable venant de votre Ministère?

1945

Mme MIREILLE PAUL :

1950 Oui. Il y a tout d'abord une méthode de calcul du bruit, qui est incluse dans le règlement sur les carrières et sablières, qui est administré par le ministère de l'Environnement. Et, en général, c'est à ce règlement-là qu'on réfère lorsqu'on doit établir des normes de bruit.

Il y a également une directive concernant le bruit communautaire, qui est légèrement plus sévère que ce qui est inclus dans le règlement.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

Quel est ce critère?

1960 **Mme MIREILLE PAUL :**

Ça varie en fonction de la journée et de la distance à laquelle vous vous situez, ainsi que de l'utilisation du sol qui en est faite. Ça dépend si vous êtes dans un quartier résidentiel, dans un quartier commercial, dans une zone d'institution. Mais ça tourne entre 40 et 50 dB(A).

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Entre 40 et 50, selon si c'est un quartier résidentiel ou pas.

1970 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui, c'est ça. Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1975 C'est un critère que vous appliquez dans un pareil cas?

Mme MIREILLE PAUL :

1980 C'est un critère qui est appliqué dans le cas de travaux qui génèrent du bruit. On l'a, entre autres, appliqué pour la construction de la centrale hydroélectrique de Grand-Mère qui se construit en pleine ville, vu que c'est la réfection de l'ancienne centrale. Et la problématique du bruit était un enjeu du projet, parce qu'il y a des travaux qui s'échelonnent sur trois à cinq ans, avec du dynamitage, avec du camionnage.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites que vous l'avez appliqué, est-ce que je dois comprendre que dans la façon de l'appliquer, est-ce qu'on peut le retrouver même à l'intérieur d'un décret d'autorisation, par exemple?

1990 **Mme MIREILLE PAUL :**

Exactement. Dans le cas de la centrale de Grand-Mère, les exigences ont été incluses au décret.

1995

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

Évidemment, le passage d'à peu près 11 000 camions en cinq mois, avec une fréquence de un camion par trois minutes, on peut présumer, d'une part, que ça cause du bruit, bien sûr, mais je me demandais X et je pose la question au ministère de la Santé X est-ce qu'il y a une relation entre la santé, je dirais, **mentale** et cette exposition à des bruits récurrents, à une fréquence d'un bruit à toutes les trois minutes?

2000

M. DENIS BELLEVILLE :

2005

Je ne pourrais pas répondre, ce soir, à cette question-là. Disons, ce n'est pas tellement mon secteur d'activité et...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

2010

Mais est-ce que vous pourriez peut-être demain nous apporter des éléments de réponse?

M. DENIS BELLEVILLE :

2015

Oui. Je vais faire des recherches dans la journée et on va vous apporter des éléments de réponse, demain soir.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

2020

Maintenant, au promoteur, j'aimerais savoir, est-ce que vous avez prévu de mesurer le bruit généré par les camions?

2025 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Merci beaucoup, c'est une excellente question. Il y a deux domaines de bruit: l'un, c'est lorsque les camions sont sur les routes de la ville; et l'autre, c'est le bruit évidemment dans le champ de travail, dans le chantier, sur le site.

2030

Alors, au commencement, nous avons réalisé qu'il y avait un bruit élevé directement sur le boulevard. Alors, avec la Ville, nous avons créé la rue Cardinal, finalement, pour pouvoir éviter cette région. Nous avons aussi établi des limites de vitesse et nous avons d'ailleurs une personne avec un drapeau qui vérifiait justement la vitesse des camions et, à chaque fois qu'un camionneur dépassait la vitesse prévue, on l'a mis à pied.

2035

Aussi, sur ces deux années, nous avons l'intention d'amener le matériel durant la première année et, donc, de pouvoir peut-être réduire le bruit en prenant huit mois plutôt que quatre mois pour faire cette activité. Nous allons aussi essayer d'avoir les camions durant le jour, donc durant les heures de livraison, et non pas durant le soir, pour respecter les personnes qui sont chez eux.

2040

Et puis nous avons aussi des bruits de 70 à 80 décibels qui sont considérés comme étant des niveaux acceptables pour des travailleurs. Et tous ces camions, à notre demande, ont aussi des klaxons lorsqu'ils font marche arrière pour protéger les travailleurs sur le site. Et tout ceci, donc, a été établi pour assurer que nous pouvons minimiser la nuisance créée par ce projet.

2045

Et j'invite donc les résidants qui sont ici, ce soir, à réaliser qu'une fois que les camions ont été sur la rue Cardinal, la dernière fois, nous n'avons pas reçu une seule plainte de la part des citoyens. J'ai visité d'ailleurs les résidants pour m'assurer qu'il n'y avait plus de problème, et ils m'ont dit d'ailleurs que c'était tout à fait acceptable. Donc, nous pensons que ça va aussi fonctionner de même cette fois et nous allons y établir les mêmes normes que nous avons établies lorsque nous avons fait le travail sur l'île.

2050

2055

LE PRÉSIDENT :

Je vais reprendre une partie de la question de mon collègue. Est-ce que vous avez établi déjà la fréquence de prélèvement d'échantillonnage? Nous croyons avoir lu une fréquence de une fois par jour, dans votre documentation. Est-ce que c'est exact?

2060

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Laissez-moi vous éclaircir ceci. Pour tout projet de ce genre, nous avons donc un plan de santé sécurité pour tous les employés et nous aurons donc un suivi aussi sur le bruit.

2065

LE PRÉSIDENT :

2070 Donc, vous n'avez pas prévu présentement un plan d'échantillonnage quotidien ou hebdomadaire sur le prélèvement du climat sonore pendant les travaux de construction. Donc, c'est non à la question?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

2075 Je m'excuse de vous avoir causé cette confusion. Ma réponse, c'est oui, nous allons faire un échantillonnage du bruit et nous le ferons tous les jours. Si le bruit est toujours au niveau plus bas que les préoccupations du Ministère, bien, à ce moment-là, on va arrêter l'échantillonnage.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours avec la Municipalité, madame la mairesse?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2085 Je pourrais peut-être aussi rajouter qu'il y a déjà eu des pourparlers avec le promoteur à l'effet qu'il y aurait une grande partie du transport qui se ferait en hiver pour éviter la partie de la poussière, le plus possible. Tout ce qui pourrait être transporté, à l'avance le serait déjà rendu au site. Ça fait qu'à ce moment-là, ça éviterait tout le problème des transports.

2090 Je comprends la question de décibels au niveau du bruit mais il ne faut pas oublier que la rue Cardinal se situe à côté du boulevard Mgr Langlois, qui est une route provinciale, avec tout un système de camions remorques. Que le taux de bruit est très, très élevé dans ce coin-là.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2100 **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

Ça fait que si on met ça en ligne de compte, les camions, c'est pour ça que je comprends qu'à un moment donné, les camions n'ont pas fait plus de bruit que le reste du bruit environnant.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Mais les camions vont aussi passer sur un bout du boulevard Bord de l'eau?

2110 **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

2115

Pas du tout?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2120

Les camions passent juste par la rue Cardinal, qui est la rue dans la zone industrielle. Il n'y a pas d'accès aux camions sur le Bord de l'eau. Ce n'est pas accessible aux camions sur le Bord de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2125

Aucun.

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2130

Seulement par la rue Cardinal.

LE PRÉSIDENT :

2135

Il est question dans l'étude d'impact d'un potentiel, je dirais, de **danger+* au coin de Cardinal et boulevard Bord de l'eau. Donc, probablement la jonction. Et on parle aussi qu'est à venir une piste cyclable. Dans un premier temps, est-ce que la piste cyclable est en place présentement?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2140

Effectivement, la piste cyclable est en place mais, présentement, on n'a pas regardé ce problème-là d'une façon spécifique. Parce que, dans un premier temps, quand il y a eu le premier projet, il n'y avait pas de piste cyclable, à ce moment-là, de faite à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

2145

J'en parle parce que le promoteur y réfère par l'étude d'impact. Dans un cas tel que celui-là, et vous l'avez connu il y a quelques années, c'est quoi le genre de mesures que la Municipalité peut prendre en termes de sécurité?

2150

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2155 Il faudrait regarder d'une façon spécifique ce qu'on pourrait faire avec ça. De la façon que la piste cyclable est faite, elle n'est pas tellement utilisée présentement, mais je ne peux pas vous dire qu'elle n'est pas utilisée du tout. Ça fait qu'on ne s'est pas vraiment penché sur ce problème-là. Il faudrait regarder d'une façon spécifique.

LE PRÉSIDENT :

2160

Monsieur Hague?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

2165

D'après ma compréhension et ayant passé plusieurs mois dans la région, la principale préoccupation, c'est traverser Cardinal vers Bord de l'eau, vers l'entrée principale du site. Nous avons pris l'engagement que pendant la période la plus importante de livraison, nous pourrions placer un homme avec un drapeau, donc quelqu'un qui a les enseignes voulues. Si on constate qu'il y a beaucoup de trafic piétonnier ou si c'est le souhait du maire, et bien, nous satisferons à cette demande.

2170

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Zayed.

2175

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

2180 Puisque nous sommes dans le chemin du Bord de l'eau, vous avez indiqué dans l'étude d'impact que, selon vous, la restauration des sols a entraîné une augmentation des valeurs des propriétés. Et que vous vous attendiez à ce que la restauration des sédiments amène, elle aussi, une augmentation de la valeur des propriétés.

2185 Avez-vous fait des études pour nous indiquer quel est le pourcentage de ces augmentations? Et sur quoi reposent-elles?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

2190 Non, je ne peux pas vous donner d'évaluation à cet égard. Je ne suis pas qualifié pour évaluer la valeur immobilière des terrains. Cette déclaration a été faite surtout en ayant entendu les résidents de Bord de l'eau, d'après ce qu'ils nous ont dit. C'est eux qui nous ont dit qu'une fois le projet terminé, ils s'attendent à voir les valeurs de leur propriété monter. Mais Honeywell n'est absolument pas un expert immobilier pour la région de Valleyfield et Grande-Île.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

2195

J'aimerais revenir sur un point relativement important. C'est l'échantillonnage de l'eau brute, à la prise d'eau municipale de Grande-Île. Le promoteur propose de faire un suivi de l'eau brute. Pour les premiers mois, est-ce que vous avez prévu un rythme d'échantillonnage?

2200 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

2205 On propose deux choses. Premièrement, donc, un contrôle plus direct. Donc, dans les zones de travaux, au niveau de ce qu'on a discuté tout à l'heure, des membranes étanches, donc, au niveau de la zone des travaux. Et, un deuxième lieu, c'est au niveau de la prise d'eau de Grande-Île.

2210 La fréquence qu'on propose, je pense que c'est une fréquence journalière. C'est peut-être un chiffre qui est dans notre rapport. Et je pense que c'est complémentaire, de toute façon, avec l'échantillonnage qui se fait au niveau de la zone des travaux. Donc, c'est deux choses qui doivent être vues en complémentarité. Mais on parle d'une fréquence journalière au niveau de la prise d'eau de Grande-Île.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire:

2215 Est-ce que la Municipalité prévoit, elle aussi, des analyses à l'eau du robinet de certaines résidences?

M. PAUL BOUDREAUULT :

2220 Ce qui est déjà prévu à l'usine de traitement d'eau qui est située, je dirais, relativement loin en aval des travaux et qui se situe relativement aussi loin de la berge, à à peu près 300 mètres de la berge, il y a des relevés qui sont faits à tous les jours en termes de turbidité, de couleur, de qualité de l'eau peut-être sur des relevés assez instantanés et identifier s'il y aurait des problèmes à la prise d'eau.

2225 Mais on est sûr qu'avec le promoteur, il y aura quelque chose pour prévenir, s'il y a des nuages de matières en suspension qui se déplacent à cause des travaux, qu'il y a un avertissement s'il y a des risques d'impact sur la prise d'eau pour qu'ils puissent réagir en conséquence.

2230 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire:**

2235 Est-ce que dans ces mesures, vous incluez généralement les métaux qu'on retrouve dans les sédiments?

M. PAUL BOUDREAUULT :

2240 Non, pas de façon courante. Ce qui est fait à tous les jours, c'est des contenus en matière en suspension, couleur, autres paramètres qui sont plus de nature courante, sans faire de jeu de mots là.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2245 Et est-ce que, pendant la période des travaux, vous avez l'intention d'apporter des modifications à vos types d'analyse?

M. PAUL BOUDREULT :

2250 Pas nécessairement. Ce qui va être fait, par contre, c'est un suivi beaucoup plus serré entre l'opérateur à l'usine, qui est là durant toute la journée pour faire un suivi de la qualité de l'eau, s'il anticipe des problèmes ou s'il observe des problèmes, est-ce qu'il y a un lien directement avec le promoteur sur le chantier.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci.

Nous invitons maintenant monsieur Denis Gervais.

2260 **M. DENIS GERVAIS :**

J'ai justement une question sur la prise d'eau de Grande-Île. Je me demandais pourquoi il n'y avait pas, d'après ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, de test au niveau du plomb?

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau du...

2270 **M. DENIS GERVAIS :**

Plomb, le plomb. Je n'ai pas vu que le paramètre plomb apparaissait dans les paramètres à analyser.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Représentant de Honeywell.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2280 Le choix des paramètres a été basé sur les suivis qui sont faits de façon constante depuis une dizaine d'années, donc les paramètres qui ont été observés pendant toute cette période, et ça inclut les journées de grand vent et des grands courants. En général, les seuls dépassements qui ont été observés, c'est au niveau du fer et des fluorures.

2285 Je pense qu'on a inclus d'autre paramètres, mais le plomb, ça n'a jamais été un problème relié à la qualité de l'eau. C'est la raison pour laquelle le plomb n'a pas été inclus dans la liste des paramètres.

LE PRÉSIDENT :

2290

Monsieur Gervais?

M. DENIS GERVAIS :

2295 Autre question. Est-ce qu'il y a une obligation légale d'intervenir sur ce site-là ou il n'y en a pas?

LE PRÉSIDENT :

2300

On va s'adresser au ministère de l'Environnement.

Madame Paul, est-ce qu'il y a des contraintes légales ou réglementaires venant de votre Ministère?

2305

Mme MIREILLE PAUL :

Avant de répondre à cette question-là, monsieur Belleville avait un complément d'information par rapport au plomb et je pense que c'est important.

2310

LE PRÉSIDENT :

Oui. Pardon, monsieur Belleville, de ne pas avoir vu votre intervention à venir. Ne vous gênez pas pour intervenir.

2315

M. DENIS BELLEVILLE :

2320 Je n'ai pas levé ma main assez haute. Lors des commentaires qu'on avait faits sur l'étude d'impact, on avait justement relevé le fait que le plomb n'était pas échantillonné, n'était pas dans les substances échantillonnées à la prise d'eau. Et dans les compléments ou dans les réponses aux commentaires, les compléments de l'étude, le promoteur avait indiqué comme quoi le plomb était pour être analysé au même titre que les autres qui étaient déjà prévus.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2325 Oui. Je suis très content que vous apportiez cette précision. Par ailleurs, dans le résumé, vous avez quand même indiqué que les concentrations de cadmium, de plomb, de zinc sont plus élevées que les critères de toxicité chronique. Donc, je suis tout à fait conscient que le promoteur a révisé sa position, a intégré le plomb comme un des paramètres à analyser. Est-ce que vous pourriez nous le confirmer?

2330

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Je pense qu'il y a eu peut-être des discussions qui ont eu lieu, mais je pense que ce n'est pas un problème d'incorporer le plomb. Et je pense qu'il faut faire foi aux documents qu'on vous a soumis. Donc, si le plomb est là-bas, c'est parce que la décision a été prise de l'inclure dans la liste des paramètres.

2335

LE PRÉSIDENT :

2340

Merci, monsieur Belleville.
Nous revenons à madame Paul.

Mme MIREILLE PAUL :

2345

Oui. La question était bien: est-ce qu'il y a des exigences légales...

LE PRÉSIDENT :

2350

Mme MIREILLE PAUL :

... concernant la restauration du projet?

2355

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2360 **Mme MIREILLE PAUL :**

D'accord. Il n'y a pas d'exigence légale qui oblige une compagnie, dans le cas qui nous occupe, à restaurer.

2365 Si, demain matin, Honeywell décidait d'abandonner le projet, le ministère de l'Environnement, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, a deux recours qui sont inscrits dans sa loi. Les deux recours réfèrent à des procédures judiciaires qui sont très longues et très complexes. Et, en bout de ligne, je ne vous cacherai pas que la possibilité de gagner la cause est assez mince.

2370 Ce sont les articles 25 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et les articles 31.42 et suivants. Je les ai ici. Est-ce que vous voulez que j'en fasse la lecture?

LE PRÉSIDENT :

2375 Peut-être les résumer plutôt que la lecture. Des fois, c'est aride les articles de loi.

Mme MIREILLE PAUL :

2380 Bien, ce n'est jamais bien, bien rigolo les articles de loi. Dans le cas de l'article...

LE PRÉSIDENT :

L'objectif des deux moyens, c'est quoi?

2385 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui, c'est ça. Dans le cas de l'article 25, c'est que lorsqu'on constate la présence dans l'environnement d'un contaminant, le ministre peut ordonner au responsable de la source de contamination de cesser définitivement ou temporairement, ou de limiter aux conditions qu'il impose l'émission, le dépôt, le dégagement du contaminant.

2390 C'est le Ministère qui doit faire la preuve qu'il y a contamination. Et il faut bien comprendre que, comme vous l'avez dit, la loi, c'est aride et chaque terme compte. Alors, la preuve est souvent longue et difficile à établir, surtout dans le cas d'une contamination qui perdure depuis longtemps.

2400 L'article 31.42 réfère sensiblement aux mêmes exigences, c'est-à-dire que si le ministre constate, sur la base de motifs raisonnables, qu'il y a présence de contaminants dans l'environnement, et que ce contaminant-là y est prohibé et qu'il porte atteinte à la vie, à la santé et à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain X alors, là, j'en saute des bouts X même s'il a été déposé avant le 22 juin 1990, le Ministère peut émettre une ordonnance pour forcer le nettoyage. Et encore là, c'est le Ministère qui doit faire la preuve qu'il y a contamination.

2405 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Dans le cas du premier des deux articles, comment est-ce que vous définissez *contamination*?

2410 **Mme MIREILLE PAUL :**

En fait, le terme *contamination* n'est pas capital comme le terme *contaminant*. Et le terme *contaminant* est décrit dans un article précédent, qui est l'article 20. Est-ce que vous voulez que je vous en fasse la lecture?

2415

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Non. En fait, là où je voulais en venir, c'est: est-ce que la définition de la contamination va nous amener encore une fois à une approche Triad où on se limiterait éventuellement à uniquement la concentration des contaminants qu'on retrouve dans les sédiments?

2420

Mme MIREILLE PAUL :

Dans un premier lieu, je ne crois pas que ça nous amènerait jusqu'à une approche Triad. C'est vraiment une définition legaliste ici de la contamination. Mais la preuve doit être faite par le Ministère, par le bureau des enquêtes du Ministère, et tous les outils disponibles peuvent être utilisés.

2425

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le même thème, malgré la difficulté d'exercice des articles, est-ce que, à votre connaissance, il y a eu des ordonnances d'émissions par le passé et qui ont été fructueuses?

2435 **Mme MIREILLE PAUL :**

Pour les sédiments, il n'y a jamais eu d'ordonnance d'émission. Il y en a eu pour des cas de sols contaminés et elles n'ont pas été fructueuses.

2440

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2445 Est-ce qu'il y a des discussions, des négociations, des ententes avec Saint-Laurent Vision 2000 et le ministère de l'Environnement du Québec qui visent la promotion de l'assainissement des sites contaminés ou des sédiments contaminés?

Mme MIREILLE PAUL :

2450 Vous voulez dire des discussions ou de la promotion auprès des responsables de la contamination?

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2455 Oui.

Mme MIREILLE PAUL :

2460 Il faut bien comprendre que de façon générale, peut-être pas dans le cas qui nous occupe, mais de façon générale, la contamination des sédiments, c'est très difficile de trouver un responsable. C'est souvent une contamination qui est d'origine diffuse et trouver un responsable, c'est assez compliqué. Mais monsieur Michon aurait quelque chose à ajouter.

M. PIERRE MICHON :

2465 En fait, actuellement dans le Plan d'action Saint-Laurent, on pourrait souligner qu'il y a un nouveau volet qui a été intégré dans le dernier plan, qui concerne la navigation puis, par extension, l'aspect gestion de sédiments et restauration X par exemple, ça a été facilement rattaché dans les cas de contamination dans des zones portuaires, donc il y a un lien, si on veut, avec la navigation X est un peu couverte dans le Plan d'action Saint-Laurent.

2470

Par contre, au niveau de discussions comme telles avec des promoteurs ou de stratégies d'intervention au niveau de la restauration, il n'y a rien d'établi. Le principe de pollueur-payeur demeure, mais il n'y a pas d'actions comme telles qui sont envisagées pour inciter, si on veut, à la restauration, ne serait-ce que par, si on veut, quelques actions de partenariat via les comités ZIP, qui sont des comités de zones d'intervention prioritaire du fleuve Saint-Laurent. Et c'est par ces comités ZIP-là qu'on a vu, mis à part par exemple le dossier de l'Île-aux-Chats, d'autres projets qui ont été avancés sur le fleuve Saint-Laurent.

2475

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2480 J'ai envie de vous poser une question un peu naïve, mi-sérieuse, mi-blague, juste pour voir jusqu'où ça peut aller. Vous venez de nous indiquer que, finalement, si Honeywell décidait

demain matin de se retirer du dossier, la probabilité que vous puissiez éventuellement les poursuivre et gagner est relativement petite.

2485

Alors, dans un dossier comme celui-ci, est-ce que la réaction du Ministère serait une réaction plus conciliante, je dirais, pour favoriser quand même des travaux de restauration?

Mme MIREILLE PAUL :

2490

Je ne qualifierai pas votre question, vous l'avez qualifiée vous-même. Ce n'est pas le seul domaine où le ministère de l'Environnement essaie d'être -- conciliant, ce n'est peut-être pas le bon mot, mais essaie d'enclencher des réflexes de partenariat parce que, globalement, les interventions légales permises par notre loi sont souvent un peu déficientes et longues, coûteuses et complexes.

2495

Alors, pour obtenir des résultats, le ministère de l'Environnement privilégie évidemment beaucoup la discussion avec quelque intervenant que ce soit.

2500

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gervais?

M. DENIS GERVAIS :

2505

Ma troisième question, comment on peut savoir s'il y a des relâchements de métaux lourds en faisant un suivi annuel? Comment on peut savoir s'il y a des relâchements de métaux lourds qui viennent du site en faisant un suivi annuel? Il me semble que c'est ça qui est écrit. En tout cas, le nouveau document, on ne l'a pas; il a été déposé aujourd'hui, peut-être que c'est plus détaillé. Mais comment on peut faire ça, savoir s'il y a des relâchements dans la nature avec un suivi annuel?

2510

LE PRÉSIDENT :

2515

Monsieur Hague? Le participant fait aussi référence au fait que vous avez déposé un programme plus complet, exhaustif de suivi, dont on va prendre connaissance. Mais est-ce qu'il y a des éléments là-dedans qui permettent de répondre à la question de monsieur Gervais?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2520

Il y a des éléments également dans ce programme que vous allez pouvoir prendre connaissance. Mais ce que, nous, on veut souligner avec la qualité de l'eau autour de l'Île-aux-Chats, c'est que, non, il n'y a pas problème aujourd'hui. Donc, dans le cas où il n'y a pas d'intervention, on ne considère pas que la qualité de l'eau, c'est le facteur qui détermine le désir de la compagnie de restaurer le site. Donc, en plus avec un recouvrement, on pense que les

2525

problèmes, qui sont reliés à la qualité de l'eau, seront encore moins critiques qu'ils le sont aujourd'hui.

2530 Cependant, dans notre programme, on a prévu le... mais ce n'est pas annuel. C'est sûr que c'est un programme qui est établi sur une durée de trois à cinq ans, qui va être revu à la suite des premières analyses, mais c'est un programme qui est plus étoffé qu'un échantillonnage annuel.

LE PRÉSIDENT :

2535

Monsieur Gervais, vous avez complété vos trois questions?

M. DENIS GERVAIS :

2540

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2545

Très bien. Nous allons prendre une brève pause et terminer pour un dernier sprint pour ce soir.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2550

LE PRÉSIDENT :

2555 Juste avant d'inviter le prochain participant, à l'attention de la Municipalité de Grande-Île, juste une question rapide. On a le zonage au niveau des MRC en termes d'affectation de territoire. En termes de zonage proprement dit, on ne l'a pas. Au niveau municipal, c'est quoi le zonage de l'île? Ou, à défaut, peut-être vérifier ou...

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2560

C'est zoné industriel.

LE PRÉSIDENT :

2565

Industriel, d'accord.

Nous allons inviter maintenant monsieur Robert Bélanger. Bonsoir, Monsieur!

M. ROBERT BÉLANGER :

2570 Bonsoir. Donc, Robert Bélanger des Industries Normrock, qui est une compagnie spécialisée en dragage environnemental.

2575 Permettez-moi d'abord de commenter le 25% de pourcentage solide qui a été présenté par le promoteur. Nous, de notre côté, on trouve cette valeur très pessimiste en termes de capacité de pompage environnemental.

2580 Ma question s'adresse dans ce même cadre de solution de dragage. Monsieur Hague a présenté, comme étant un facteur important, le traitement de l'eau dans le cas de la solution dragage-enfouissement. J'aimerais savoir quelles ont été les études qui ont été faites au niveau de l'étude d'impact au niveau du traitement de l'eau et, brièvement, sans entrer nécessairement dans la technique, quels en étaient les résultats.

LE PRÉSIDENT :

2585 Au niveau de Honeywell?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

2590 En fait, c'est une question en deux parties. Je répondrai à la première d'abord. Nous avons rencontré de nombreux fournisseurs d'équipement de dragage. Nous n'en avons pas consulté un seulement. Nous avons eu des rencontres approfondies avec votre compagnie; Roméo pourra en parler.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2595 Quand on établit nos coûts de restauration en ce qui concerne des solutions de dragage, on a contacté plusieurs compagnies, dont la compagnie Normrock qui a été spécifiquement ciblée lors de la deuxième partie de notre estimé de coût.

2600 Et on a fait certaines hypothèses qu'on a essayé de partager avec la compagnie pour nous permettre de mieux estimer les coûts. Et, en fait, en présentant la problématique, on a eu une... on va pouvoir déposer une lettre qui a été obtenue de la part de monsieur Normand Grant qui est le président X je pense qu'il est toujours président de la compagnie Normrock X dans laquelle on a énuméré plusieurs paramètres de dragage et on a demandé de valider ces paramètres.

2605 Et parmi ces paramètres, sur le pourcentage de solide dans les boues, le chiffre de 25% a été retenu. Il y a d'autres chiffres: dans la capacité de production d'une drague, 20 mètres cubes à l'heure; la période de réalisation du dragage, en considérant trois dragues, qui est une période de deux ans. Également au nouveau du coût, on parlait de 300 \$ à l'heure. Donc, c'est un document qu'on peut déposer.

2610

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas compris la fin de votre phrase.

2615

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Donc, c'est une lettre qu'on voulait déposer à la commission à la fin.

2620

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

2625

Je voulais répondre à la deuxième partie de la question qui parlait du traitement des eaux usées. Il faut se souvenir que, lorsqu'il y avait des activités sur l'île, nous avons construit une installation temporaire avec des bassins de rétention pour le traitement des eaux qui présentaient des caractéristiques très semblables. Nous avons donc une expérience très précise du coût de cette construction. Roméo.

2630

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Et, en fait, ça reflète un peu nos premières estimations de coûts qui avaient été faites au niveau du traitement de l'eau que, par la suite, on a revues après discussions avec le ministère de l'Environnement.

2635

Notre premier élément de jugement en ce qui concerne le coût du traitement de l'eau, c'était notre expérience directe sur l'Île-aux-Chats avec des produits en partie semblables. C'est sûr que pas tout à fait semblables. Mais, quand même, beaucoup des éléments qu'on retrouve dans l'eau, on les a retrouvés sur l'île. Et ça donnait des coûts relativement astronomiques. On parlait, je pense, de 50 \$ le mètre cube d'eau. Et ça représente les vrais coûts de traitement. Et on ne parle pas seulement d'une seule compagnie, il y a eu deux compagnies qui ont participé à ce projet.

2640

2645

Donc, les coûts qui ont été établis par la suite ont tenu compte, d'un côté donc, d'un peu la différence des matériaux entre l'île et ce qu'on retrouve dans l'eau et, également, un relâchement des critères au niveau des rejets, qui nous avait été indiqué par le ministère de l'Environnement. Donc, ce sont les éléments qui nous ont permis de faire notre estimation de coûts.

2650

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bélanger?

2655

M. ROBERT BÉLANGER :

C'est tout.

2660 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

C'était votre seule question?

2665 J'aimerais demander aux représentants du ministère de l'Environnement: cette problématique de traitement de l'eau, à partir des sédiments, est-ce que c'est une problématique qui a été vécue, j'imagine, à plusieurs reprises dans d'autres dossiers similaires? Et est-ce que les coûts estimés du promoteur sont des coûts comparables à ce que vous avez vu dans d'autres projets semblables?

2670 **Mme MIREILLE PAUL :**

2675 En fait, je dirais plutôt que des vérifications verbales ont été faites par le promoteur auprès de spécialistes de traitement en termes de coûts pour l'évaluation des coûts, et nous avons fourni l'information que nous avons nous-mêmes réussi à obtenir auprès d'entrepreneurs spécialistes dans la question. Nous avons fournis nos valeurs, si je puis dire, nos estimations de coûts au promoteur.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2680 Et est-ce qu'elles divergent substantiellement?

Mme MIREILLE PAUL :

2685 Elles divergeaient, oui.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2690 Et ça serait attribuable à quoi, dans votre analyse?

Mme MIREILLE PAUL :

2695 Je pense que cette question-là, je vais la prendre en délibéré, monsieur, puis on vous reviendra peut-être là-dessus demain, parce que je veux être sûre de vous fournir la bonne information pour vraiment clarifier, bien, le niveau de divergence, je dirais, et les raisons pour lesquelles ça divergeait.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

2700 Par ailleurs, l'intervenant a fait référence au dragage. J'aimerais savoir, est-ce que le Ministère privilégie une drague plutôt qu'une autre, un modèle de drague plutôt qu'un autre? J'ai vu qu'il y avait quand même quelques modèles de drague. Est-ce que, actuellement, c'est un modèle qu'on utilise couramment ou est-ce qu'on peut faire appel à plusieurs dragues, dont les coûts de location peuvent être différents et dont les impacts peuvent être différents aussi?

2705

M. PIERRE MICHON :

2710 De façon générale, quand on parle de volumes de l'ordre d'au-dessus du 100 000 mètres cubes, le travail se fait beaucoup plus rapidement avec une drague hydraulique qu'on appelle, c'est une drague à suction.

2715 L'autre modèle qui est fréquemment utilisé, mais beaucoup plus pour des travaux qui se terminent par un rejet en eau libre, donc des travaux avec des sédiments peu contaminés, dans le cas de travaux de dragage pour la navigation encore, on utilise beaucoup la drague à benne preneuse, c'est-à-dire que c'est une action mécanique comme une pelle.

J'aurais tendance à dire que, pour un projet comme celui-ci, ça serait une drague hydraulique qui serait favorisée.

2720 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2725 Et j'ai vu dans le cadres des échanges questions/réponses, questions des représentants du Ministère et réponses du promoteur, qu'il y avait une difficulté à arriver à une espèce de consensus par rapport à l'estimation des coûts associés au dragage.

Quelle est, selon vous, ou quelles sont, selon vous, les principales causes de cette différence d'avis? À moins que vous apportiez la réponse en même temps demain.

2730 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui. Je pense qu'il serait préférable qu'on apporte la réponse, comme ça, on aura une réponse complète sur la question. On fera le tour de chacun des points où il y avait divergence d'opinion.

2735

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Merci.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bélanger, merci.

2745

Nous invitons maintenant monsieur André Lauzon, en signalant aux autres participants qu'ils peuvent toujours s'inscrire en allant voir le personnel de la commission à l'arrière, ils sont les bienvenus.

Rebonsoir, monsieur Lauzon.

2750 **M. ANDRÉ LAUZON :**

Bonsoir. Ma question, je voudrais où se situe la prise d'eau de Ville de Grande-Île par rapport à l'Île-aux-Chats?

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boudreault.

2760

M. PAUL BOUDREAUULT :

J'ai une illustration sur une carte. Peut-être que je pourrais...

LE PRÉSIDENT :

2765

Allez-y.

M. PAUL BOUDREAUULT :

2770

Si vous me donnez deux minutes. On a une carte ici, c'est une photo aérienne sur laquelle il a été superposé des données pour le plan d'aménagement de la Municipalité de Grande-Île. Vous avez la route 20 et la route 40 qui sont de ce côté-ci, la série de ponts qui

traversent jusqu'ici dans le secteur de Grande-Île. Vous avez l'Île-aux-Chats qui est dans le bas ici où, là, on a représenté peut-être l'aire où vont se faire les travaux.

2775 Vous avez ici le secteur où va se passer le camionnage pour venir faire les travaux sur l'île. Et tout en haut, vous avez l'emplacement de la prise de l'eau qui est située très en aval des travaux. Et puis la prise d'eau se situe à peu près à 300 mètres à partir de la rive. Et la prise d'eau comme telle, elle est prise à mi-profondeur dans le chenal où elle est placée, c'est-à-dire à peu près à 3 ou 4 mètres du fond.

2780

M. ANDRÉ LAUZON :

Par rapport à l'Île-aux-Chats, elle est à combien de distance?

2785

M. PAUL BOUDREAUULT :

Je n'ai pas évalué, mais vous pouvez parler facilement de quelques kilomètres en aval.

2790

M. ANDRÉ LAUZON :

Est-ce qu'il n'y a pas des puits artésiens qui longent la rue sur le bord de l'eau et qui s'en va à l'Île-aux-Chats?

2795

M. PAUL BOUDREAUULT :

Vous parlez dans le secteur ici?

2800

M. ANDRÉ LAUZON :

Oui.

2805

M. PAUL BOUDREAUULT :

Anciennement, je crois, il y avait des puits artésiens, mais il y a eu une ligne d'eau...

2810

M. ANDRÉ LAUZON :

Il y en a encore.

M. PAUL BOUDREAUULT :

... qui a été passée maintenant.

M. ANDRÉ LAUZON :

2815

Il y en a encore, parce que mon beau-frère en creuse, puis il en a creusé. Puis il y en a qui s'alimentent avec des puits artésiens.

LE PRÉSIDENT :

2820

Indépendamment de l'aqueduc qui a été installé?

M. ANDRÉ LAUZON :

2825

Aucune idée.

M. PAUL BOUDREAU :

2830

Je n'ai pas de données là-dessus. On pourrait vérifier sur les emplacements de puits artésiens, mais je ne suis pas sûr s'il y a des données disponibles.

LE PRÉSIDENT :

2835

Madame la mairesse?

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

2840

En principe, les services ont été passés et normalement, quand les services passent, les gens doivent se brancher. Il faudrait vérifier d'une façon particulière.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de faire une vérification?

2845

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

Oui, on peut le faire et vous l'apporter demain, il n'y a pas de problème.

M. ANDRÉ LAUZON :

2850

Parce que s'il y a des puits artésiens, ils se trouvent très, très près de l'Île-aux-Chats.

Puis quelles sont les mesures prises par les deux premiers sites d'enfouissement qu'il y a eu pour savoir si ça contamine autour?

2855

LE PRÉSIDENT :

La question s'adresse à Honeywell.

2860 **M. ANDRÉ LAUZON :**

Et les deux bassins ou trois qu'il y a eu, les deux ou trois cellules, savoir s'ils contaminent autour.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

À partir des cellules existantes en milieu terrestre sur l'île?

2870 **M. ANDRÉ LAUZON :**

Qui sont déjà faites, qui sont déjà faites.

LE PRÉSIDENT :

2875 S'il y a eu contamination depuis qu'elles sont faites?

M. ANDRÉ LAUZON :

Non, non. Si ça contamine autour des cellules qui sont déjà faites depuis 10 ans.

2880

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Hague?

2885 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Je vais vous répondre à cette question. Donc, il y a un programme de suivi environnemental qui est fait par la compagnie, donc depuis la fin des travaux, depuis l'année 1993, et qui continue jusqu'à aujourd'hui.

2890

M. ANDRÉ LAUZON :

Où ça?

2895

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2900 Ça, on parle de différents puits qui sont sur l'île. On parle des puits qui sont autant en amont des cellules qu'en aval des cellules et entre les cellules. On parle également du suivi au niveau de l'eau, si vous voulez, de l'eau du fleuve.

M. ANDRÉ LAUZON :

2905 Oui, c'est ça.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2910 Et également donc au niveau de l'eau souterraine. Donc, ce qu'on voit depuis qu'on a mis en place ce système de suivi, c'est une amélioration de l'eau souterraine suite à la fin des travaux.

M. ANDRÉ LAUZON :

2915 Mais cette eau-là qui est dans les puits, est-ce qu'elle est buvable?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2920 Il n'y a pas de dépassement des critères d'eau potable au niveau de...

M. ANDRÉ LAUZON :

2925 Non, non, non. Mais je te demande dans les puits que vous avez mis, comme on appelle des thermomètres pour vérifier, est-ce qu'on peut prendre chacun un verre d'eau?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

2930 Il faut peut-être faire la distinction entre les puits qui sont profonds dans la nappe aquifère, dans le socle rocheux, et les puits qui sont en surface. Donc, si on parle de l'eau qui est dans l'aquifère, elle respecte les critères d'eau potable. Donc, on peut la boire.

LE PRÉSIDENT :

2935 Au niveau du ministère de l'Environnement, j'imagine que ces résultats-là sont acheminés chez vous pour information ou validation? Expliquez-nous votre position là-dessus.

Mme MIREILLE PAUL :

2940 Les résultats sont acheminés, pour ce qui concerne le suivi de la restauration de l'île, les résultats sont acheminés au bureau local du ministère de l'Environnement ici à Valleyfield. Ce sont eux qui assurent le suivi du dossier depuis la réalisation.

LE PRÉSIDENT :

2945 Est-ce qu'il serait possible de faire une vérification avec le bureau des représentants, vos collègues du bureau régional et de faire le point sur qu'est-ce qu'il en est en termes de suivi à partir de l'information qu'ils ont obtenue?

Mme MIREILLE PAUL :

2950 Vous voulez dire en termes de qualité?

LE PRÉSIDENT :

2955 Qualité, oui.

Mme MIREILLE PAUL :

2960 Qu'est-ce qu'on obtient comme qualité? Oui, oui, certainement.

M. ANDRÉ LAUZON :

2965 Parce que la ville, d'après ce que j'ai compris tantôt, elle prenait ses tests seulement qu'à la prise d'eau avec de la poudre qu'ils jetaient pour savoir si ça colorait ou colorait pas. Ils ne prennent pas les résultats des puits qu'eux autres prennent.

M. PAUL BOUDREAULT :

2970 Non. Ce qu'on a mentionné tantôt, c'était les analyses d'eau qui sont faites à l'usine de traitement d'eau de la ville. Il n'y a pas de relevés qui sont faits au niveau des puits privés.

M. ANDRÉ LAUZON :

2975 Ça ne devrait pas être fait?

M. PAUL BOUDREAULT :

Bien, c'est peut-être plus au promoteur de voir dans la mesure des travaux...

2980 **M. ANDRÉ LAUZON :**

Pour la sécurité, disons, des citoyens si c'est des...

2985 **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

Cette année, la municipalité a offert un plan aux citoyens, qui voulaient s'en prévaloir, de pouvoir faire analyser leur puits, mais je ne sais pas si tout le monde l'a fait. C'est-à-dire qu'on a eu certaines demandes qui ont été acheminées à la firme, qui sont en train de les faire. Mais ça demeure la liberté de l'individu. Les gens, c'est eux autres qui prennent la décision là. On ne les force pas.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lauzon?

2995

M. ANDRÉ LAUZON :

J'ai une dernière question.

3000 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Juste un instant, parce que c'est en ligne avec cette question-ci. Le ministère de l'Environnement a plusieurs critères de toxicité chronique qui sont inférieurs aux limites de détection, d'après ce que j'ai pu voir. Qu'est-ce qu'on fait dans un cas pareil?

3005

Mme MIREILLE PAUL :

Effectivement, monsieur le commissaire, certains critères de toxicité chronique, pas tous, pour certains critères, le calcul fait en sorte qu'on arrive sous le seuil de détection. Alors, la règle est de prendre cette limite comme critère.

3010

Et j'aimerais ajouter qu'il faut peut-être faire une distinction entre *critère* et *norme*. Les critères de toxicité chronique sont calculés selon des scénarios de consommation d'eau et de poisson qui sont extrêmement conservateurs pour l'individu qui en consomme.

3015

Par contre, notre règlement sur l'eau potable réfère à des normes. Donc, c'est réglementaire et normé. Et ces normes tiennent compte à la fois de la toxicité du paramètre et de la gestion réaliste qu'on peut faire en termes de traitement de l'eau.

3020

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3025 Mais voilà, vous touchez un point qui, pour moi, a soulevé un certain nombre d'interrogations. C'est que des critères de toxicité chronique pour l'eau du fleuve serait inférieurs aux critères maximums pour l'eau potable. Et j'aimerais peut-être avoir l'avis du représentant du ministère de la Santé dans un premier temps.

M. DENIS BELLEVILLE :

3030 Ceci reflète un peu la différence ou ce qu'on vérifie ou ce qu'on recherche lorsqu'on établit un critère pour l'eau potable par rapport à un critère qui s'appuie sur des études écotoxicologiques.

3035 Et c'est sûr que les organismes vivants -- je ne suis pas tellement compétent en écotoxicologie, mais ce que je sais, c'est que les organismes vivants sont souvent plus sensibles. Alors, on va mesurer des effets à des concentrations beaucoup plus faibles que lorsqu'on a recours à une évaluation de risque à la santé humaine.

3040 Et ceci se vérifie entre autres dans la *Politique de réhabilitation des sols contaminés* X je fais ici une parenthèse X où souvent on va avoir recours à l'analyse de risque à la santé humaine pour établir une gestion quelconque, qu'est-ce qu'on va faire avec les sols contaminés, et où on va aussi avoir recours à l'écotoxicité comme critère de gestion à ces sols-là.

3045 Et toujours ce qu'on constate, c'est que les études d'écotoxicité vont générer des critères beaucoup inférieurs aux critères qu'on peut attribuer à la santé humaine. Alors, c'est pourquoi les critères, au niveau de l'eau potable pour les métaux, sont souvent supérieurs aux critères pour les microorganismes ou la faune et la flore aquatiques.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3050 Et pour les concentrations maximales qu'on retrouve dans la chair des poissons, le promoteur a réalisé une étude de l'évaluation du risque à partir de laquelle l'estimation d'exposition X et on reviendra sur l'exposition, si ce n'est pas ce soir, ça sera demain X l'a amené à dire qu'il n'y a pas de risque.

3055 Par ailleurs, je me demandais si le ministère de la Santé maintenait toujours une recommandation auprès des pêcheurs pour limiter la consommation quotidienne ou hebdomadaire pour certaines espèces de poissons pêchés dans le fleuve.

3060

M. DENIS BELLEVILLE :

3065 Oui. Ces recommandations-là sont contenues dans le Guide de pêche sportive qui a été élaboré avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement. Alors, ces recommandations-là s'appuient sur les concentrations qui ont été mesurées dans la chair de poisson et s'appuient aussi sur un taux de consommation hebdomadaire ou mensuel des différents poissons.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3070 Le promoteur a utilisé X et vous me corrigerez si je me trompe X une moyenne, de mémoire, 9 milligrammes par jour de chair de poisson, qui est une moyenne pour la population américaine. Et dans le cadre de la simulation de l'exposition de la population qui pêche le poisson et qui l'ingère, vous avez pris la moitié de ce 9 milligrammes. Vous me corrigerez tout à l'heure si j'ai tort.

3075 Est-ce que cette quantité de 9 milligrammes ou la moitié de 9 milligrammes par jour, selon votre modèle à vous à partir duquel vous êtes arrivés à la conclusion de recommander de limiter l'ingestion de poisson, est une valeur valide?

3080

M. DENIS BELLEVILLE :

3085 Actuellement, le Guide de consommation de poisson s'est appuyé sur une consommation qu'on considère comme un repas de poisson d'environ, si ma mémoire est bonne, 230 grammes par portion. Et les recommandations sont souvent d'une consommation par semaine, ou une consommation par deux semaines, ou une consommation par mois, dépendamment des types de poisson et de leur niveau de concentration. Ça fait que si on divise 230 par 7, ça fait à peu près 30 grammes par jour. Donc, c'est un peu sous-estimé par rapport à ce qui a été utilisé dans les recommandations contenues dans le Guide de consommation du poisson.

3090

3095 Dans les lignes directrices pour l'évaluation des risques qui a été élaborée par le ministère de la Santé, entre autres dans les études d'évaluation d'impact et aussi dans le cadre des évaluations de risque qui sont réalisées lors de réhabilitation de terrains contaminés, la valeur proposée est d'environ 100 milligrammes par kilo par jour.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3100 Donc, on multiplie par 70, ce qui donnerait 70 grammes à peu près?

M. DENIS BELLEVILLE :

70, divisé par 70.

3105

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Est-ce que le promoteur, la valeur retenue pour l'évaluation de l'exposition par rapport toujours à la chair de poisson, se base sur une réelle consommation des Américains?

3110

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Les valeurs utilisées dans l'étude reposent sur des travaux antécédents menés par l'Agence de protection de l'environnement américaine. Je n'ai pas les informations avec moi, mais je vais consulter et je répondrai à votre question demain.

3115

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Et par le fait même, si ce n'est pas trop demander, est-ce qu'on pourrait utiliser la valeur moyenne de la concentration de poisson pêché dans certaines espèces de poisson dans le fleuve, tenir compte aussi du niveau d'exposition différent qui est présenté par le représentant du ministère de la Santé, et voir si, à partir de ces données, vous obtenez un risque ou non sur la santé publique? Est-ce que ça serait possible de l'avoir dans un délai très court? Si, par exemple, on peut revenir avec de dossier-là d'ici mercredi pour avoir les résultats.

3120

3125

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

Bien, nous allons regarder les données ce soir et on répondra demain.

3130

M. ANDRÉ LAUZON :

Ma dernière question, c'était sur le bruit du transport qu'on a mentionné tantôt. Madame Mireille Paul, elle a dit qu'elle se servait de la *Loi sur les carrières et sablières*, qu'elle avait accepté ça sur un autre projet à un autre endroit. Mais lorsque vous parlez de l'article 22 sur les carrières et sablières qui détermine les décibels, qui donne 45 décibels le jour et 40 décibels la nuit, il faut que les habitations soient à 600 mètres.

3135

Comment vous allez déterminer ça si les camions passent plus près?

3140

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul, peut-être un résumé de l'interprétation du règlement sur les carrières et sablières.

3145

Mme MIREILLE PAUL :

3150 L'interprétation que monsieur Lauzon en fait est exacte. Il y a une notion de distance. Par contre, pour ce qui est de la directive sur le bruit communautaire que j'ai également mentionnée, la notion de distance n'existe pas, mais c'est plutôt une question de zone. Est-ce qu'on est dans une zone à caractère résidentiel, institutionnel, commercial, industriel, et tout, et tout?

M. ANDRÉ LAUZON :

3155 À l'article 22 sur les carrières et sablières, je m'excuse, mais c'est 600 mètres de toute habitation.

Mme MIREILLE PAUL :

3160 Oui, c'est ce que je dis. Dans le règlement sur les carrières et sablières, il y a une notion de distance qu'il n'y a pas dans la directive sur le bruit communautaire.

M. ANDRÉ LAUZON :

3165 O.K. Mais c'est parce que tantôt, vous avez dit: *On a pris le même règlement que sur les carrières et sablières+.

Mme MIREILLE PAUL :

3170 Parce que, à Grand-Mère, ça s'appliquait bien.

M. ANDRÉ LAUZON :

Ah! O.K.

3175

Mme MIREILLE PAUL :

C'est un règlement qui s'appliquait bien parce que, effectivement, les premières résidences étaient à 650 ou 700 mètres du chantier de construction.

3180

M. ANDRÉ LAUZON :

Ah! O.K., O.K. Parce que là, les camions ne passeront pas à 600 mètres.

3185

Mme MIREILLE PAUL :

Non, c'est certain. Mais j'aimerais juste ajouter aussi...

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme MIREILLE PAUL :

3195

... madame Séguin a souligné le bruit de fond. Dans toute évaluation du bruit, le bruit de fond est vraiment un élément capital et il doit être déterminé de façon très, très précise.

LE PRÉSIDENT :

3200

Alors que présentement X je m'adresse au promoteur X on peut lire dans l'étude d'impact qu'il n'y a pas de prévision de mesurer le niveau sonore ambiant avant le début des travaux.

3205 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

C'est exact, il n'y a pas de mesure. Mais je dois vous dire que je suis un peu mêlé. Les niveaux de bruit ambiant d'un camion qui livrerait des pierres sur l'Île-aux-Chats, c'est le même bruit ambiant de n'importe quel autre camion qui livre quoi que ce soit sur le boulevard Bord de l'eau ou Cardinal, incluant les matériaux pour la consommation de Produits Chimiques Général sur l'Île-aux-Chats. Il s'agit de circulation qui correspond aux restrictions imposées par la Ville. Les niveaux de bruit ambiant causés par n'importe quel camion, c'est lié au poids du camion, à sa vitesse et à sa conception. Alors, ce n'est pas un scénario unique.

3215 Nous nous engageons à mesurer les niveaux de bruit pour s'assurer de respecter les normes. Nous le ferons sur une base quotidienne, comme je l'ai dit plus tôt. Mais encore une fois, je le répète, ces camions ne sont pas plus bruyants que d'autres, simplement ils seront plus nombreux.

3220 Notre objectif est de nous assurer que cette nuisance sonore sera contrôlée pendant la journée de travail, pas le soir.

LE PRÉSIDENT :

3225 Je vais laisser plutôt madame Paul donner quelques explications sur le bruit de fond que vous requérez pour pouvoir appliquer et la directive et le règlement relatifs au bruit.

Mme MIREILLE PAUL :

3230 En fait, on ne requière pas un bruit de fond, on demande de l'évaluer. Et il faut faire attention, le bruit, il n'y a pas toujours de notion d'additivité. Ça ne s'additionne pas le bruit, mais ça s'évalue en différents points. En fait, je ne voudrais pas entrer dans les détails, c'est un petit peu fastidieux, mais ça s'évalue.

3235 Par contre, je partage l'opinion de monsieur Hague, c'est beaucoup plus une question de fréquence du passage des camions, du poids de ceux-ci et de la vitesse à laquelle ils circulent, que du camion comme tel.

M. ANDRÉ LAUZON :

3240

Non, parce que le camion lui-même, lorsqu'il transporte des matériaux, il fait plus de bruit qu'un *semi-trailer* qui transporte de la marchandise sèche ou quelque chose comme ça, parce qu'il va être porté à freiner avec ses choses à l'air. Puis quand il va *dumper* son voyage de terre ou de pierre, la porte, elle va taper pendant un quart de kilomètre, il repart tout de suite.

3245

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzon...

3250 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Je crois qu'il y a une confusion. Ce à quoi faisait allusion, d'après ma compréhension, la représentante du ministère de l'Environnement est à l'effet qu'il serait intéressant d'obtenir le niveau ambiant actuellement avant le trafic fréquent du camionnage pour voir la valeur ajoutée, même si ce n'est pas additif.

3255

Je sais, par exemple, que deux bruits de même intensité, on rajoute 3 dB(A). Alors, il y a des choses comme ça qu'on connaît. Mais pour connaître la contribution de la réalisation du projet au bruit ambiant actuel, il faut avoir préalablement évalué le niveau du bruit ambiant actuel.

3260

Et la question donc revient: est-ce que vous avez l'intention ou est-ce qu'il ne serait pas intéressant actuellement de mesurer le bruit actuel, avant la réalisation du projet?

3265 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Pouvez-vous préciser? Vous faites allusion au niveau de bruit ambiant sur l'île ou sur la rue Cardinal?

3270 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Sur la rue.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

3275

Nous serons heureux, si le Ministère le souhaite, de mesurer les bruits ambiants. Mais nous tenons à souligner que le bruit ambiant est fonction de la circulation à un endroit à un moment donné de la journée.

3280

Nous n'augmentons pas le bruit. Le bruit est fonction de la distance par rapport à l'objet, son poids et sa vitesse. Et il y aura une augmentation avec l'augmentation de la circulation, mais pas forcément en intensité, mais en fréquence.

3285

Mais si c'est un enjeu, si on veut connaître le bruit de fond, nous sommes prêts à le faire. Mais je tiens à ajouter dès le départ, c'est certain qu'il y aura plus de bruit, plus de camions peu importe ce que nous faisons. Lorsqu'il y avait les activités sur l'île, il y a eu plus de camions. C'est la raison pour laquelle nous avons, pour ce projet, réduit la construction le plus possible. Mais je m'excuse auprès de quiconque pense que l'on puisse faire cela sans bruit.

3290

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame la mairesse?

3295

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

Présentement, il n'existe pas de notion de bruit pour la rue Cardinal, mais on peut facilement l'avoir pour le boulevard Mgr Langlois qui est juste adjacent à la rue, parce qu'elle existe déjà, parce qu'il y a eu toute une étude de faite par le ministère des Transports au niveau du boulevard Mgr Langlois qui présentement va avoir des travaux dessus. Ça fait que, ça, c'est facilement... on pourrait vous avoir cette notion-là si vous êtes intéressés, facilement.

3300

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

3305

Mme NICOLE-L. SÉGUIN :

On va l'avoir pour demain.

3310

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzon a quitté.

3315

Nous invitons maintenant monsieur René de Bellefeuille.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3320

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames, messieurs.

Monsieur le président, d'abord je me nomme, je suis René de Bellefeuille, conseiller municipal de Grande-Île. J'aurais trois, quatre questions, si on veut bien me répondre. Je ne sais pas, c'est peut-être des interrogations, et à savoir si on y a pensé.

3325

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3330

J'aimerais que monsieur le consultant de Grande-Île mette le même numéro de carte qu'on avait tantôt, s'il vous plaît, pour qu'on se situe bien. Pendant ce temps-là, je vais quand même dire ce que je pense.

3335

Quand on regarde dans la baie où ils ont fait en Norvège, qu'on a mis la géotex en Norvège, c'est une baie où l'eau est tranquille. Nous autres, est-ce qu'on a pensé qu'à un moment donné... on sait que l'eau est toujours basse. Le barrage, on met juste une porte. Dans les faits, s'il arrivait à un moment donné qu'on ouvre quatre, cinq, six portes, quels seront les effets? Est-ce que les cendres de pyrite descendraient avec le courant? Parce que le courant, il descend vers la bouche où Grande-Île s'alimente.

3340

Est-ce qu'on a pensé que, on rouvre six portes sur le barrage, est-ce que les cendres de pyrite pourraient suivre avec le courant? En mettant la carte, monsieur.

3345

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de Côteau 1?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3350

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

3355 Vous parlez de la digue Côteau numéro 1?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3360 Bien, je voulais juste, pour bien situer, dire que le barrage est là. Le courant, le versant du courant s'en va vers l'est, et puis que notre bouche, nous autres, est à peu près à un kilomètre et demi de là. Est-ce qu'on a analysé les conséquences? Je répète ma question. Si on ouvre quatre à cinq portes, et c'est déjà arrivé, est-ce que ça aura un impact au niveau des cendres de pyrite? Est-ce que les cendres de pyrite suivraient le courant?

3365 **LE PRÉSIDENT :**

On peut avoir un commencement de réponse en attendant l'apparition de la carte. Monsieur Boudreault?

3370 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

3375 Nous avons indiqué dans l'étude d'impact les différentes études qui avaient été faites par l'IRNS-eau. Et parmi les scénarios qui ont été regardés dans cette étude hydrodynamique, c'est la possibilité que tout le courant passe par les ouvrages de Côteau. Donc, c'est un retour en fait du fleuve au niveau qui était prévalant avant la construction du canal de Beauharnois. Et c'est une des conditions de calculs qui avaient été faits par l'IRNS-Eau et ils sont disponibles, je pense, dans le volume 3 ou 4. Et le résultat était que la structure résiste et qu'il n'y aura aucun déplacement de pyrite en aval des ouvrages de Côteau.

3380 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

3385 Oui, mais il faut bien se situer, monsieur. La plupart du temps, il y a une demi-porte d'ouverte. Depuis des années et des années que l'eau sur le fleuve, elle baisse, elle baisse. J'ai vu, voilà deux années passées, être obligé d'ouvrir cinq, six, sept portes, soit sur un barrage ou sur l'autre. Ma question: est-ce qu'il y aura un impact véritable au niveau que le courant, dont il descend vers Québec sur le fleuve, est-ce que ça aura un impact immédiat sur notre prise d'eau dans Grande-Île?

3390 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Est-ce que vous parlez de la situation existante ou de la situation qui va prévaloir avec la construction de...

3395 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Est-ce qu'on a pensé que, si cette situation-là se produit, est-ce qu'on a pensé que ça pourrait arriver? Est-ce que les faits sont possibles que les cendres de pyrite suivent si on ouvre, mettons, cinq, six portes?

3400

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Non, ce n'est pas possible en fait. Les calculs, la conception de tout l'ouvrage est faite en fonction des conditions extrêmes. On n'a pas pris des conditions moyennes ou des conditions qui n'arrivent qu'à tous les cinq ou dix ans.

3405

En plus, on a consulté historiquement toutes les données disponibles au niveau d'Hydro-Québec en ce qui concerne les... et on voit qu'il y a des variations assez importantes pendant l'année et aussi avec les années. Je pense qu'on a consulté toutes les données disponibles au niveau d'Hydro-Québec depuis une trentaine d'années, depuis que ces données sont disponibles.

3410

Et les conditions qui ont été regardées dans la conception de notre structure, c'est les conditions les plus critiques qui peuvent arriver au niveau de notre structure.

3415

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

Ça veut dire que, finalement, vous avez envisagé le pire.

3420 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3425

Monsieur de Bellefeuille?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3430

C'est vrai, ça me rassure.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Oui. J'aimerais juste revenir sur cet aspect-là. Effectivement dans la modélisation que vous avez réalisée, vous avez bien sûr tenu compte du cas réaliste, donc qui est autour de 400 à 500 mètres cubes/seconde, et vous avez tenu compte aussi d'un scénario extrême avec environ 4 600 ou 4 700 mètres cubes/seconde. Notons par ailleurs qu'il y a eu une situation de cas qui a entraîné plus de 5 000 mètres cubes à la seconde.

3435

3440 Par ailleurs, ceci soulève une autre question. Nous assistons, depuis quelques années récentes, à des changements climatiques assez importants, notamment qui ont un impact majeur sur le niveau de l'eau du fleuve.

3445 Par exemple, il y a deux ans, je crois que X et vous me corrigerez au ministère de l'Environnement si je me trompe X nous avons atteint une profondeur d'eau, une des plus basses depuis de nombreuses et nombreuses années. Et X je pense que, demain, nous allons pouvoir retoucher à ce point-là X la tendance, selon des experts du ministère de l'Environnement, entre autres Environnement-Canada, probablement vous aussi, est à l'effet que la crainte d'une réduction du niveau du fleuve Saint-Laurent est plus réelle que jamais.

3450 Dans un tel cas, le recouvrement in situ, est-ce que, selon vous, dans un scénario où il y a une réduction importante du niveau de l'eau, peut représenter une problématique tout à fait particulière que vous n'avez pas nécessairement vérifiée dans le cadre de votre étude?

3455 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Je pense que le problème qui est soulevé, c'est un problème qui est grave à la grandeur du fleuve Saint-Laurent. Donc, il y a beaucoup d'autres problèmes qui sont associés à cette problématique en particulier.

3460 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Tout à fait.

3465 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

3470 Les études n'ont pas tenu compte d'une variation du niveau d'eau dans le lac. C'est simplement, on a tenu compte des conditions extrêmes de débit. Nous ne pensons pas que la baisse du niveau du lac Saint-François va entraîner une contrainte supplémentaire au niveau du débit. Donc, normalement la baisse du niveau est associée à une baisse du débit au niveau des structures d'Hydro-Québec.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3475 En fait, je ne regardais pas tellement au niveau du débit, mais ça aura un impact forcément sur les débits, parce que s'il y a moins d'eau, bien, forcément il va y avoir une ouverture beaucoup plus grande des portes. S'il y a une ouverture plus grande des portes et il y a moins d'eau, il peut y avoir un phénomène de succion.

3480 Alors, je pense que c'est quelque chose probablement qu'il faudrait regarder de plus près. Mais jusqu'à maintenant, dans l'étude d'impact en tout cas, à ma connaissance, vous

n'avez pas examiné cette éventualité-là: quel serait l'impact d'une diminution du niveau de l'eau du fleuve.

3485 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

C'est correct, ça n'a pas été regardé.

3490 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce que vous pensez que vous pourriez l'examiner, même si ce n'est pas ces jours-ci, mais que vous puissiez déposer éventuellement un rapport?

3495 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Je ne sais pas comment un phénomène négatif pourrait subir l'impact d'eau encore plus basse. On abaisserait la rive. Le problème d'un niveau d'eau plus bas qui ne serait pas contrôlé, ça, c'est un problème à l'échelle du Saint-Laurent et non pas dans nos programmes de restauration.

3500

Si le niveau d'eau baisse, ça n'affecte pas l'intégrité. Le système est en place, les digues sont en place. Si le niveau baisse de 5 mètres et il n'y a plus d'eau là, alors, différentes espèces et autres en subiront l'impact. Mais ça, ça sera dans l'ensemble du fleuve Saint-Laurent.

3505

Si vous voulez qu'on se penche sur cette question, oui, mais je ne vois pas comment répondre sans prendre tout le contexte du Saint-Laurent.

3510 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce que, pour le ministère de l'Environnement, cet aspect revêt une problématique particulière qui mérite d'être examinée?

3515 **Mme MIREILLE PAUL :**

3520

Est-ce que vous voulez dire l'aspect de la diminution du niveau d'eau du lac Saint-François? Je vous rappelle qu'en fait que, jusqu'à actuellement, le niveau de l'eau du lac Saint-François est régi par une entente internationale et le marnage ne peut dépasser 30 centimètres. Donc, tant qu'on maintient ou que le débit général du fleuve nous permet de maintenir ce marnage-là, qui est vraiment un marnage maximum, je ne crois pas que ça soulève un enjeu vraiment important. Advenant le cas où il y aurait une diminution supplémentaire et constante du débit du fleuve qui entraînerait une diminution de la colonne d'eau, a priori, je partage l'opinion du promoteur qui soutient que la baisse de niveau d'eau ne vient pas causer d'impact supplémentaire à la structure qui est mise en place.

3525

Nos commentaires au niveau de l'hydrodynamique réfèraient plutôt à des événements extrêmes d'ouverture de portes à Côteau qui généreraient un appel finalement au niveau autant de la structure que, actuellement, des cendres de pyrite qui ne sont pas protégées.

3530 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3535

Monsieur de Bellefeuille?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3540

Est-ce que ça veut dire, monsieur le président, que les personnes d'Environnement Canada endossent le projet? Je veux dire, en ce sens que ça serait plus dangereux si l'eau montait que si elle baissait? C'est ça que vous voulez dire là.

LE PRÉSIDENT :

3545

Je vais demander à la représentante du ministère de l'Environnement du Québec de préciser.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3550

Est-ce que c'est du Québec ou du...

Mme MIREILLE PAUL :

3555

Du Québec. Le fédéral ne me paie pas, non.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3560

Je m'excuse.

Mme MIREILLE PAUL :

3565 Ce n'est pas grave. Je voudrais juste clarifier un point. Ce qui nous a inquiétés au
niveau de l'hydrodynamique, ce n'est pas tant l'augmentation ou la diminution de la colonne
d'eau par-dessus les cendres de pyrite non recouvertes ou recouvertes. C'est l'ouverture des
portes, une grande ouverture des portes avec un très fort débit qui transiterait par les ouvrages
d'Hydro-Québec, on soupçonnait ou on craignait que ça provoque un effet de succion puis aussi
3570 une déstabilisation de la structure qui serait installée. C'est plutôt ça qu'on craignait qu'une
augmentation lente ou une diminution lente de la colonne d'eau. C'est plutôt l'effet rapide et
brutal sur la structure qu'on craignait et sur lequel on a posé des questions.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3575 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3580 Monsieur de Bellefeuille?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3585 Ma deuxième interrogation, je sais que Honeywell est complètement pour la pratique du
dragage. Mais je ne sais pas, moi, à partir du moment donné qu'ils vont faire leur barrage, il
est facile de cerner l'eau puis de la pomper, puis dans l'été, une semaine après, aller excaver
ça. Je veux dire, ils n'auraient pas besoin de faire de dragage. Est-ce que c'est possible? Est-
ce que ça se fait, ça? Est-ce qu'ils ont pensé à ça?

LE PRÉSIDENT :

3590 Pensé à quoi?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3595 D'abord, on va faire un barrage alentour, on va cerner les cendres de pyrite. Donc, à
ce moment-là, l'eau va être cernée par l'île et par le barrage. C'est pompable cette eau-là. Il y a
peut-être bien 20 millions de gallons d'eau dedans, je le sais pas, c'est pompable avec des
pompes de 12 pouces. À partir du moment donné où c'est assez sec, ça peut prendre une
semaine, mais on peut embarquer des tracteurs dessus. On n'aurait pas besoin de le draguer.
3600 On aurait juste à l'excaver avec des *pépines*. Est-ce qu'on a pensé à ça?

Je sais que Honeywell n'est pas pour le dragage, mais je me demande si la compagnie
Honeywell a pensé à cette solution-là.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Le représentant de Honeywell au niveau de l'excavation?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3610

En effet, c'est une des solutions qui ont été regardées, l'excavation à sec. Il y a également une deuxième solution qui se rapproche un peu de ce que vous avez dit, donc dans le sens de confiner la zone au complet avec la digue et de laisser, disons, l'eau sortir à travers. Donc, c'est une structure quand même qui est un peu différente de digue parce que, dans ce cas-là, on a une digue qui est entièrement en enrochement, donc qui est relativement perméable. On rajouterait un géotextile et une couche de sable, qui assurerait la filtration de l'eau pour qu'on puisse la remettre dans le fleuve sans besoin, disons, de traitement. Et c'est une des solutions qui a été regardée et qui est...

3615

3620

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

C'est une solution qui a été regardée?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3625

Et qui n'a pas été retenue.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3630

Parce que vous savez, à partir du moment donné où on va cerner l'eau qui est cernée par l'Île-aux-Chats et par le barrage, c'est pompable cette eau-là. Ça, cette eau-là est pompable sans la brouiller, avec des pompes, aller dans le fond et brouiller les cendres de pyrite, c'est pompable l'eau. Puis il serait plus facile d'étendre le géotex, puis il serait plus facile aussi à ce moment-là d'étendre le sable et le concassé.

3635

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Nous avons étudié en détail cette solution-là qu'on appelle *excavation à sec* et on a tenu compte des améliorations au niveau de la filtration d'eau. Donc, les estimés de coûts et de faisabilité de la solution ont été faits en fonction du fait que -- le chiffre exact m'échappe, mais peut-être 80% de l'eau qui est rejetée directement et que quand même l'eau, qui est directement en contact avec les cendres de pyrite, est traitée. C'est une des solutions qui a été regardée et qui n'a pas été retenue encore.

3645

LE PRÉSIDENT :

Monsieur de Bellefeuille?

3650 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

En tous les cas, c'est une option qui est à l'étude, qui est sur la table à dessin?

3655 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Qui a été étudiée, oui, dans notre étude d'impact, oui.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3660 Ça a été étudié et elle a été rejetée?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

C'est ça, elle n'a pas été retenue.

3665

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

Elle n'a pas été retenue, O.K. Mais vous avez des raisons pourquoi vous ne l'avez pas retenue?

3670

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Non.

3675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi les éléments majeurs qui font que ça a été rejeté.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3680

Oui, l'élément majeur qui a fait que vous n'avez pas retenu cette alternative-là?

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

3685

Nous avons examiné de nombreuses alternatives dans le cadre de l'étude et l'objectif était de répondre aux objectifs fixés plus tôt, à savoir la protection de l'environnement. Lors des travaux sur l'île, nous avons eu l'expérience du placement de palplanches avec dragage dans certaines régions. Mais il faut bien comprendre que, ici, on parle de nombreux pieds linéaires

3690 de palplanches qu'on ne pourra jamais maintenir à l'état sec, à moins de faire un travail séquentiel. Et il faudra isoler chaque zone et ça prolongerait de beaucoup la durée du projet.

Cette étude a été évoquée dans notre plan de travail. C'était effectivement une alternative que nous avons examinée.

3695 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3700 Dans le cadre de l'analyse, il y a une analyse qui a été faite par le promoteur pour comparer différentes solutions, notamment l'excavation. Et vous arrivez à une cotation, une pondération de différents critères, des critères techniques, des critères d'impacts environnementaux, des critères sociaux, et à partir desquels l'excavation, comme le recouvrement in situ, arrive à une note finale.

3705 L'excavation, tout comme le recouvrement in situ, de mémoire, a reçu une note presque semblable. Nous sommes dans l'ordre de 44, 45, mais peu importe. 45. C'est une cote qui veut dire que ces approches-là, d'un point de vue technique, social et environnemental, sont à peu près semblables.

3710 Par la suite, vous avez regardé finalement le coût de chacun de ces scénarios. Et sur la base du coût de ces scénarios, vous avez trouvé que le plus efficient était le recouvrement in situ. Est-ce que c'est bien ça?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3715 Oui.

M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :

3720 Oui. Dans nos propos d'ouverture, j'ai dit clairement que le dragage s'avérerait nettement plus coûteux que le recouvrement, mais les deux techniques sont des techniques coûteuses. La technique du recouvrement répond précisément aux critères et aux objectifs du projet. Et de ce point de vue-là, c'est la seule recommandation que nous pouvons faire.

LE PRÉSIDENT :

3725 Monsieur de Bellefeuille?

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3730 En conclusion, ils l'ont étudiée mais ils l'ont rejetée, si je comprends bien, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

3735 C'est ce qui a été dit.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3740 Ma troisième interrogation...

LE PRÉSIDENT :

3745 Mais je fais un aparté pour bien que vous saisissiez. Dans notre procédure, dans une deuxième partie d'audience publique, vous pouvez revenir et expliquer davantage. Si vous croyez que c'est cette solution-là qui devrait être retenue, c'est à vous d'indiquer pourquoi ça pourrait être retenu tout simplement.

3750 Le promoteur, ce qu'il nous explique, c'est qu'il y a une démarche où il arrive à choisir un type. Donc, tous les autres ont été rejetés et un a été retenu.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3755 Ça veut dire en résumé, je veux dire, il faut que je pose la question d'une façon directe. Est-ce que vous me permettez de continuer, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Je vous écoute.

3760 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

3765 Je voudrais au niveau technique... je sais que, demain, on va parler de technique. Le barrage qu'on va y faire, est-ce que ce barrage-là, il va être en profondeur dans l'eau? Je veux dire, à combien qu'il va être...

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la digue qui va servir à contenir?

3770 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

La digue qui va entourer, qui va retenir les cendres de pyrite. La digue, à combien de profondeur dans le solide elle va être à peu près?

3775 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de nous donner les informations factuelles à partir de: il y a trois ouvertures, la hauteur de la digue par-dessus le niveau d'eau et...

3780 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

3785 Non, pas par-dessus le niveau d'eau. Dans la profondeur, dans le solide. C'est-à-dire, la digue ne sera pas déposée juste sur le solide. Je veux dire, est-ce qu'elle va être excavée dans le fond de l'eau? À quelle profondeur dans le fond de l'eau quand elle va arriver sur le solide?

LE PRÉSIDENT :

Je laisse le promoteur donner la réponse.

3790

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3795 Parce que si je pose cette question-là, monsieur le président, c'est juste pour vous dire que, à quelque part, s'il y a du courant dans ça, ça risque de s'ébranler. Il faut que ça soit excavé, il faut qu'il y ait une profondeur quand même.

LE PRÉSIDENT :

3800 On connaît la réponse, mais on va laisser le promoteur donner l'information. Comment est mise en place la digue d'accompagnement qui fait le contournement du secteur A.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3805 Je pense que ça peut être illustré avec la bathymétrie du site. Donc, la façon qu'on avait présenté, donc on parle d'une digue qui est en majorité, en grande partie en eau peu profonde. On parle d'une digue qui va être dans des profondeurs de l'ordre de 2 mètres à 2,50 mètres sur à peu près 80% de la surface. Et on parle d'une digue qui va atteindre une profondeur maximale de l'ordre de 4 mètres à 4,50 mètres sur à peu près 15% à 25% de sa longueur.

3810 Les caractéristiques de la digue donc sont présentées. On parle d'une longueur en crête de 10 mètres. C'est une digue qui est conçue comme un barrage. Donc, c'est les mêmes critères qu'Hydro-Québec utilise dans la conception de leurs ouvrages, avec un enrochement, avec une structure de...

3815 **LE PRÉSIDENT :**

Un des éléments de la question de monsieur de Bellefeuille, c'est s'il était pour y avoir excavation pour faire une assise à la digue. Ce n'est pas prévu comme tel?

3820 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Non, non, ce n'est pas prévu.

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

3825

En fait, c'est pensé pour ne pas que les cendres de pyrite passent en dessus. Je veux dire, tout est pensé en fonction, et préparé sur les plans et devis, que le barrage qu'il va y avoir là, ça va être calé dans la profondeur pour ne pas que les cendres de pyrite puissent passer en dessous.

3830

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on commence par mettre en place le géotextile X et peut-être on va avoir l'occasion de regarder le géotextile X qui comporte également un élément de renforcement de la fondation, qui est un géogrille, donc qui est incorporé dans ce géotextile, qui va aider à stabiliser au niveau de la fondation. Donc, c'est ces éléments qui nous laissent croire que la digue, la façon qu'elle a été proposée, va remplir son rôle et va jouer son rôle qu'on a prévu.

3835

3840 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Ça veut dire que tout est fait en fonction de la sécurité pour ne pas que les cendres de pyrite passent. Je veux dire, pour pas que ça travaille avec la gelée ou la glace, la fasse travailler. C'est fait en fonction d'un barrage semblable à ce qu'Hydro-Québec fait dans les eaux.

3845

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

C'est exact. Également, on a mentionné dans notre étude que le géotextile va dépasser d'environ 10 mètres la zone que, nous, on prévoit de couvrir avec la digue.

3850

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

Le géotextile aurait une porosité de?

3855 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

3860 Disons, le géotextile est conçu en fonction de filtrer les cendres de pyrite. On parle d'une porosité de l'ordre de 30 à 50 microns, l'ouverture des pores. Donc, elle est conçue comme filtre pour les cendres de pyrite, pour qu'on n'ait pas l'effet de passage de ces matériaux-là à travers la structure du géotextile.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3865 Donc, ça serait une porosité de combien? Inférieure à 30 microns?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

Entre 30 et 40 microns.

3870 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Entre 30 et 40 microns. Et une géomembrane, il y a quand même une porosité à une géomembrane?

3875 **M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Non. Une géomembrane...

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3880 Aucune porosité?

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3885 ... c'est un élément absolument imperméable. Donc, on ne parle pas de porosité dans le cas d'une géomembrane. C'est des valeurs qui sont extrêmement faibles.

M. JOSEPH ZAYED, commissaire :

3890 Très, très minces.

M. ROMÉO CIUBOTARIU :

3895 Mais c'est plus en termes de perméabilité qu'on décrit les propriétés d'une géomembrane.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur de Bellefeuille.

3900

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

Ma dernière, juste une observation. J'ai fini, O.K.?

3905

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous êtes le dernier participant. En faisant vite, s'il vous plaît.

3910

M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :

Le monsieur de l'Environnement, si j'ai bien compris, à partir du moment donné où les audiences s'en iraient sur le dragage, ça veut dire que Honeywell ne ferait pas le projet. Au ministère de l'Environnement, on dit qu'on pourra rien faire, si j'ai bien compris?

3915

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul?

3920

Mme MIREILLE PAUL :

C'est une belle façon de conclure.

3925

LE PRÉSIDENT :

Madame Paul, chargée de projet.

3930

Mme MIREILLE PAUL :

Oui, c'est ça. C'est une belle façon de conclure la séance. Je vais reprendre ce que j'ai dit. J'ai dit que les possibilités légales de poursuite, si jamais Honeywell se retirait du projet, étaient restreintes et que la possibilité de gagner une cause était, elle aussi, restreinte.

3935

Maintenant, pour le projet, à l'étape où on en est, on n'a pas passé l'étape de l'acceptabilité environnementale encore. On reçoit les commentaires du public. Le Bureau d'audiences publiques va faire rapport. Nous, de notre côté, avec les spécialistes qu'on a consultés -- si vous avez eu la possibilité de consulter le dossier qui est mis à votre disposition à la bibliothèque, vous avez pu voir qu'on consulte beaucoup de monde dans divers champs de spécialisation.

3940

Avec le support de ces gens-là, on va également, nous, remettre un rapport à notre ministre. Il a les deux rapports, et c'est à lui de prendre la décision par rapport à ça, par rapport à l'autorisation ou au refus du projet.

LE PRÉSIDENT :

3945 Merci, madame Paul.
 Merci, Monsieur.

 Sur ce dernier participant, nous suspendons les travaux qui vont reprendre demain
3950 après-midi à 14 h ici même et demain matin soir aussi pour ceux qui ne pourraient pas être là
 demain après-midi. Merci.

3955 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
 d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
 sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3960 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.